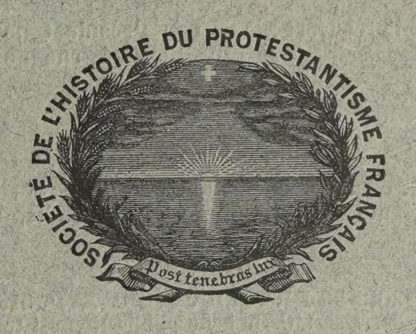
35e ANNÉE. — 1886

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — CINQUIÈME ANNÉE

N° 8. — 15 Août 1886



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1886

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

SOMMAIRE

ÉTUDES HISTORIQUES

Pages

A. Picheral-Dardier. — **L'émigration en 1752** (*Documents inédits*), **troisième article** ... 337

DOCUMENTS

J. Roman. — **Récit inédit des massacres de la Saint-Barthélemy à Toulouse** ... 352

Ch. — Read. **Daniel Chamier, nouvelles recherches et informations nouvelles** (*suite*) ... 364

BIBLIOGRAPHIE

N. Weiss. — **Jean Goujon, la vérité sur sa religion et sur sa mort d'après MM. Tommaseo Sandonnini et A. de Montaiglon** ... 374

CORRESPONDANCE

H. Dannreuther. — **La sépulture de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar** ... 380

NÉCROLOGIE

N. Weiss. **M. le professeur Michel Nicolas** ... 383

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Prière d'adresser, rue des Saints-Pères, 54, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ÉMIGRATION EN 1752

(DOCUMENTS INÉDITS)

III[1]

La seconde troupe d'émigrants partit d'Yverdon le 25 juillet 1752, sous la conduite de l'étudiant Pierre Dugas, et devait arriver à Dublin le 16 octobre suivant. Mais avant de donner les trois lettres écrites par Dugas à différentes étapes de la route, de Bâle, de Mayence et de Rotterdam, nous devons faire connaître une très intéressante relation de l'embarquement à Yverdon, que le fils Court envoya aux amis de Genève et qui se trouve dans les archives Sérusclat (*Pièces historiques*, 19, n° 3, B). Le narrateur était bien placé pour faire un pareil récit, car il avait accompagné son père jusqu'à Yverdon; il fut donc un témoin attentif et ému de tout ce qui se passa dans cette cir-

1. Voy. les numéros précédents : 15 juin, p. 241-251; 15 juillet, p. 289-306.

constance, et put donner une analyse du touchant discours que son père prononça avant le départ de la troupe.

La fête qui se célébrait ce jour-là dans le canton de Berne et dont il est parlé dans notre relation, n'avait rien de particulièrement glorieux : elle rappelait la découverte de la conspiration Henzi, qui, trois ans auparavant, avait été ourdie dans le but de changer en démocatie ouverte à tous un régime gouvernemental qui était une pure oligarchie et qui pesait lourdement sur le peuple (Voy. notre *Paul Rabaut*, t. II, p. 44, note). Mais les réfugiés français étaient reconnaissants aux magistrats bernois du généreux appui que ceux-ci leur prêtaient, et cette sympathie était sincère. Cette fête, du reste, ne fut célébrée que durant quelques années; elle avait été surtout décrétée pour montrer au peuple qu'il devait se soumettre à ses puissants seigneurs, et elle cessa bientôt d'être populaire.

Voici la lettre d'Antoine Court fils; elle a été sans doute écrite peu de temps après l'embarquement.

Une seconde troupe d'émigrans composée d'environ soixante personnes vient d'avoir le bonheur de s'embarquer à Yverdon, pour se rendre dans des climats plus heureux et plus tranquilles que ceux qu'elle a été forcée d'abandonner. Elle l'a fait à la vue d'une multitude de personnes de tout ordre et de tout sexe qui prenoit part à ses malheurs, et qui touchée d'une compassion véritablement chrétienne, cherchoit non seulement à consoler ces infortunés par des discours tendres et compatissans, mais aussi à soulager par des secours charitables et abondans la misère dans laquelle venoit de les jeter l'amour et l'attachement à leur religion. Je l'ai vu, ce spectacle attendrissant : un peuple entier qui accompagne de ses vœux, de ses secours et de ses larmes, des fidèles qui ont tout abandonné, et qui s'exposent à des voyages longs et pénibles et à tout ce que la misère a de plus fâcheux pour professer leur religion; ceux-ci qui fondent en larmes à cette séparation, qui ne trouvent aucuns termes pour représenter toute l'étendue de leur reconnoissance; qui veulent parler, mais dont la voix entrecoupée de soupirs et de sanglots ne peut se faire entendre. L'empressement est tel que, quoique l'on ait déjà demeuré près de cinq heures sur le rivage, exposé à toutes les ardeurs du soleil, on monte encore avec eux sur leur barque, on les

y veut voir ranger et les recommander à leur pilote; et qu'un grand nombre, ne pouvant trouver place sur une barque déjà si chargée que les bateliers craignent que leur pontage ne s'enfonce sous le poids de la multitude, veulent au moins avoir la satisfaction d'accompagner cette barque le long du rivage, et profiter aussi longtems qu'il leur est possible de l'agréable mélodie que font entendre ces émigrans, qui s'empressent de rendre grâces à Dieu de toutes les faveurs dont il adoucit leurs infortunes et s'écrient avec le psalmiste :

Dieu me conduit par sa bonté suprême
C'est mon berger qui me garde et qui m'aime.

Ce fut le 15 de ce mois qu'arriva cet événement dont je ne perdrai jamais le souvenir. Ce jour-là étant jour de fête pour ce pays, en mémoire d'une victoire signalée qui assura sa liberté, on offrit la chaire à un ministre qui avoit accompagné jusque-là cette troupe[1]. Ce ministre quoique accablé d'une multitude d'affaires et d'arrangemens à prendre, crut devoir l'accepter pour faire connoitre aux habitans de cette fortunée ville, la vive reconnoissance dont il étoit pénétré pour tout ce qu'ils avoient fait en faveur de ces fugitifs. Il s'étendit sur la confiance qu'on devait avoir en l'Éternel et prouva la thèse par la victoire dont on célébrait l'anniversaire. Pour en faire connoitre tout le prix, il opposa l'état où se trouvoient les habitans de ces contrées, à celui où il se seroient trouvés s'ils ne l'eussent pas gagnée, état qui par raport à la liberté de conscience, eût peut-être été aussi triste que celui de ceux auxquels ils tendoient une main si secourable. Il dépeignit cet état, il fit un tableau de leur esclavage et de leur misère et il le fit avec force. Il émut, il toucha, tout pleuroit, tout fondoit en larmes, surtout lorsqu'il adressoit la parole à ces infortunés qu'on avoit fait placer tous ensemble, et qu'il portoit en leur nom des paroles de gratitude et de reconnoissance (A).

1. Ce ministre était Antoine Court.

(A) « Représentés-vous, disoit ce ministre aux habitans d'Yverdon, un peuple qu'on oprime dans sa naissance, dans sa vie et à l'heure de la mort; à qui il n'est permis ni de naître, ni de vivre, ni de mourir dans la religion qu'il croit seule véritable, qui court de déserts en déserts, d'une montagne à l'autre, pour chercher une manne dont Dieu lui a prescrit l'usage, mais que la violence lui interdit et dont son âme cependant meurt de langueur et de faim; représentés-vous un peuple qui vit sans cesse dans les agitations et dans les allarmes qui gémit sous une persécution qui atteint déjà par sa durée la plus longue et la plus affreuse captivité dont nos saints livres ayent parlé; sous une multitude innombrable d'Édits tous plus sévères les uns que les autres, obtenus contre leurs biens, contre leurs personnnes, contre leur liberté, et cela sans que les

Le digne magistrat de cette ville, non content d'avoir voulu loger la plus grande partie de cette troupe et de l'avoir fait servir abondamment et la veille de ce jour là, la gratifia de tout ce qui se recueillit alors aux portes du temple; l'auditoire avoit été nombreux et les charités abon-

années entassées, sans qu'une soumission, une patience et une fidélité qui n'en eurent jamais de semblable, y aportent le moindre adoucissement; representés-vous un peuple pour lequel il n'y a point d'accès à la clémence, qui est livré à la merci de quiconque veut lui nuire; de qui on ravit les biens par des confiscations, ou des amendes arbitraires qui, revenant tous les jours, le réduisent bientôt à la misère; de qui l'on enlève les enfans pour en faire autant de victimes dévouées à la superstition; qu'on enferme dans des lieux inaccessibles pour les pères, et sans que les cris des enfans et les larmes des pères soient capables d'attendrir ni d'émouvoir; représentés-vous un peuple sur qui est suspendu un glaive toujours menaçant, qui ne trouve de sûreté nulle part, et dont aucun des individus ne peut s'assurer le matin de se voir en liberté le soir, ni le soir de n'être pas enlevé dans la nuit, et livré tout de suite à toutes les horreurs des cachots, et à toute la fureur des bourreaux; et à qui pour comble d'infortune, la fuite, cette ressource indiquée par J.-C. comme le dernier remède aux plus violentes persécutions est interdite, et à laquelle il ne peut avoir recours qu'au risque de sa liberté, et que par la perte de tout ce qu'il possède de biens au monde. Fut-il jamais un état plus déplorable, et fut-il jamais de moien plus efficace pour vous faire sentir le prix de cette précieuse liberté dont vous jouissés heureux et tranquilles, habitans de ces climats fortunés; et que les victoires que cette journée vous rapelent, vous assurèrent... »

Notre prédicateur ayant ensuite dit qu'on devoit se souvenir des avantages qu'on avoit remportés sur ses ennemis, non pour leur insulter, mais pour rendre grâces à Dieu, ajouta : « C'est à de telles actions de grâces qu'est destinée cette journée. Que la mémoire d'un événement qui nous a assuré d'une manière si marquée des protections divines, nous remplisse de reconnoissance et nous engage à imiter cette main généreuse qui nous a si puissamment secourus, par notre bienveillance à l'égard des autres hommes, par notre empressement à prendre la défense de la veuve et de l'orphelin; par nos libéralités à soulager les pauvres. Ici, ajouta-t-il, une charité digne à jamais des plus grands éloges, a prévenu toutes mes semonces, elle s'est signalée en faveur d'un ordre de gens bien propres à la vérité à émouvoir la commisération chrétienne. Magistrats, citoyens, habitans, tout s'est distingué, et par une émulation digne des siècles apostoliques, tout a donné, tout a répandu. Quels sujets d'actions de grâces et de reconnoissance ! Mon cœur en est pénétré de la plus vive, et ma voix comme un foible mais fidelle écho répète ici celle de ces illustres malheureux et de tous ceux qui les dirigent dans leur marche. Puisse cette ville, puissent les sages magistrats qui la gouvernent, puisse l'Église qu'elle compose et les pasteurs qui l'instruisent, être à jamais l'objet des protections divines et ceux d'une rémunération promise par le Fils de Dieu lui-même! » Et s'adressant aux dignes objets de cette commisération : « Puissiés-vous, leur dit-il, nos très chers

dantes, elles se montèrent à 600 florins du pays, sans compter tout ce que l'on donna d'ailleurs et qui se montoit à peu près à la même somme.

Lorsqu'on se fut embarqué, le même ministre adressa encore à nos émigrans des paroles d'exhortation et de consolation, qui donnèrent encore lieu à des scènes bien attendrissantes.

Enfin on mit à la voile à une heure après midi par un vent des plus favorables; rien ne leur manquoit du côté des provisions; et ceux-cy eurent comme les premiers un conducteur, qui est une personne d'un grand mérite.

Toute la troupe étoit arrivée à Yverdon le 24 au soir sans aucun mauvais rencontre, les femmes, les enfans et le bagage sur trois chariots et les hommes à pied. Une famille étoit restée en arrière à cause du vent contraire, elle marcha toute la nuit du 24 au 25 pour venir joindre les autres ; leur chariot se renversa, celui qui le conduisoit fut blessé en deux ou trois endroits et un enfant eut la cuisse cassée. Deux nuits auparavant le chef de cette famille avoit eu le malheur de tomber du bateau dans le lac (de Genève); mais le bateau étoit à l'anchre, et on s'aperçut qu'il manquoit; on le chercha avec des perches, car il s'enfonçoit déjà, et on eut le bonheur de le repêcher.

Le Dieu qui l'a garanti si merveilleusement veuille continuer à favoriser cette troupe d'élite et bénir ceux qui, comme les heureux habitans d'Yverdon, déployeront en leur faveur tous les trésors de la commisération et de la charité chrétienne !

Nous devons maintenant faire connaissance avec le jeune conducteur de la troupe, Pierre Dugas. Né dans les Cévennes, au domaine de l'Elzière, commune de Peyremale (aujourd'hui canton de Bessèges), il était entré au séminaire de Lausanne, le 12 août 1749, et en repartit le 14 juillet 1754; mais il fit une partie de ses études à Bâle; c'est là qu'il passa ses grands examens à la fin d'avril 1754 et qu'il fut consacré, le

frères, que la violence vient d'arracher du sein de vos foyers, trouver par tout comme vous avés trouvé dans cette ville et dans celles que vous venés de qnitter des amis, des protecteurs qui vous accueillent comme ceux-ci l'ont fait, qui vous fassent oublier une patrie ingrate, qui adoucissent les peines de votre exil et qui les soulagent ! Mais puissiés-vous vous en rendre dignes par une conduite qui édifie également le ciel et la terre ! Allés comme des flambeaux porter en tout lieu la lumière de vos bonnes œuvres et celle de vos sacrifices, mais n'oubliés point celui de vos passions, sans lequel tous les autres ne tourneroient qu'à votre propre condamnation. »

dimanche 5 mai, à l'église française, par le pasteur Ostervald fils. « Sa douceur, ses talents, son extrême sagesse » plaisaient beaucoup à Antoine Court, qui le recommanda avec une entière confiance (*Papiers Court*, n° 7, t. XIII, 2e cahier, p. 114, lettre du 7 juin 1754). Il se mit au service des Églises de l'ouest (Saintonge, Angoumois, Périgord, Bordelais), et s'acquitta si bien de ses devoirs de pasteur, que ces Églises le demandèrent encore pour trois ans au synode général de 1756, et plus tard (1760) l'obtinrent pour toujours. Il fut nommé secrétaire-adjoint aux synodes généraux de 1758 et 1763. Il présida habituellement les synodes provinciaux de l'ouest et a laissé la réputation méritée d'un ministre plein de zèle, de prudence et de piété. Il mourut en 1790 à la Roche, près de La Tremblade. Quelques-uns de ses descendants directs habitent aujourd'hui Alais.

A Monsieur, Monsieur Court, f. M. du St Evan^e à Lausanne [1].

Bâle le 31e juillet 1752.

Monsieur et très honoré père en J.-C.,

Il est tems que je vous donne de mes nouvelles. Vous trouverés même sans doute que j'ai trop différé; mais à l'impossible nul n'est tenu. Jusques ici, je n'ai pas eu un moment de repos, et encore ne suis-je pas fort tranquile. Cependant en deussé-je suer sang et eau, il faut que je m'exécute là-dessus. Notre route a été un peu lente, mais assés heureuse, grâces au Seigneur. Toute la troupe se porte bien. La navigation, ni la voiture par terre, n'a causé aucune indisposition à personne, de sorte que nos petites provisions médicinales ne sont pas encore finies. Dieu veuille qu'il en soit toujours ainsi! Suivant les instructions que vous me donnâtes, nous avons dirigé notre route par Renfelde [2]. Ce détour

1. *Papiers Court*, n° 1, t. XXV, p. 673-674.

2. Rheinfelden, petite ville sur la rive gauche du Rhin et la route de Bâle à Schaffouse, Zurich et Aarau.

a été fort pénible et très dispendieux. Depuis l'Enbroug[1] où nous fûmes obligés de prendre des chariots à nos dépens jusques à Riesg[2], petit village de Bâle, en delà le Rhin, où nous sommes depuis dimanche à 4 heures du soir. Les voitures me coûtent 83 £, ce qui joint à 11 £ 2 s. pour le péage de Renfelde fait la somme de 94 £ 2 s. Je regrette d'autant plus cette dépense que nous aurions peu l'épargner, en passant par Bâle; mais enfin ne recevant aucun nouvel avis de votre part, je n'ay pas cru devoir m'écarter de vos instructions sur cet article. Les Mrs de Bâle attendoient tellement que nous passassions par leur ville, qu'ils avoient donné ordre à l'hôte de L'Ange de nous loger et de nous donner gratis deux repas, ce qui auroit encore épargné notre bourse. Heureusement la Providence fournit abondamment à tous nos besoins. Les gratifications que j'ay retiré se montent à 880 £ 3 s., savoir de Bienne 147 £ 18 s., de Nidau 80 £, de Buren 52 £ 5 s., de Bâle de la part des magistrats 400 £ et 200 £ de la part d'une société de Piétistes, si tant est au moins qu'ils me les remetent comme ils me l'ont promis, de quoy je ne doute pas.

Ce fut hier que j'eus l'honneur de rendre la lettre de Mr le major de Montrond à Mr le Balif de Kandern. S'il eût receu des ordres de la cour à nôtre occasion, il n'est pas douteux qu'il ne les eût exécutés. Il me parut un très galant homme, mais n'ayant receu aucun avis de son prince sur cet article, toute la grâce, me dit-il, que je peus vous faire c'est de vous fournir gratis deux chariots pendant tout mon baliage, c'est-à-dire pendant 3 ou 4 lieues, offre que je n'ay point accepté par le conseil des amis de Bâle. En effet, au bout de ses 4 lieues, j'aurois encore été dans les mêmes peines pour trouver des voitures. D'ailleurs cela nous auroit retardé extrêmement et nous auroit causé des embarras extrêmes. J'ay donc pris le parti de prendre deux chariots de Francfort pour nous conduire jusqu'à Mayence. Plusieurs personnes se sont employées pour les faire avoir à bon compte. Cependant tout ce qu'ils ont pu faire c'est de les avoir pour 548 £, argent de France y compris les étraines; et encore ne pouvons-nous nous mettre en chemin que demain parce qu'un de ces chariots n'est pas de retour de Sursee.

Voilà ce que j'ay de plus important à vous communiquer. Quand j'auray un peu plus de loisir, je vous informeray de tout plus en détail. En attendant, vous aurés la bonté de vous contenter de cette courte relation et de me pardonner mon barbouillage. Je n'ay pas le tems de recopier ma lettre. Vous assurerés, s'il vous plait, de mes très humbles res-

1. Lenzbourg, à une demi-lieue est d'Aarau, à peu de distance de la rive droite de l'Aar.

2. Riehen, à 5 kilomètres de Bâle, à droite du Rhin, mais à 3 kilomètres.

pects toute votre chère famille, de même que tous mes collègues que vous avés occasion de voir tous les jours. Dites à M[r] Brun que je luy écrirai le plus tôt qu'il me sera possible. Au reste par la connoissance que j'ay acquis du naturel et du caractère des personnes que je conduis, je crains beaucoup que l'ordre, la paix, l'union ne s'altèrent parmi eux lorsque je les quitterai à Mayence. Cette seule considération me fairoit presque déterminer de les accompagner jusqu'à Rotterdam. Je ne veux pourtant rien faire là-dessus que de votre avis. Je vous prie donc de m'écrire à lettre vüe et de m'adresser votre lettre à Worms.

En attendant j'ay l'honneur d'être avec toute la considération possible, Monsieur et très honoré père en J.-C., votre très humble et très obeiss[t] serviteur,

DUGAS.

A Monsieur, Monsieur Court f. M. à Lauzanne[1].

Mayence le 13e août 1752.

Monsieur et très honoré Père en J.-C.,

Votre chère lettre du 4e aoust me parvint fort à propos pour me tirer d'embarras. D'un côté, le besoin que je sentois que la troupe que vous m'avés confiée avoit de ma présence pour que la paix et l'union se conservât parmi elle; les sollicitations pressantes et réiterées qu'elle me faisoit de ne pas la quitter encore, le découragement que je voyois s'emparer de plusieurs à la vue de l'embarquement me faisoit desirer de pousser jusqu'en Hollande avec eux; d'un autre côté, la nécessité de mon prompt retour à Lausanne pour la continuation de mes études, les bornes de ma commission qui ne s'étendoient que jusqu'à Worms ou à Mayence produisoient chés moy des dispositions opposées et il est sûr qu'elles auroient eu le dessus sans votre lettre, où j'étois resolu de rétrograder depuis Worms et je commençois d'arranger mes affaires relativement à cette résolution. Aujourd'huy il n'en est plus de même. Je suis déterminé d'aller à Rotterdam puisque vous y consentés et que vous m'y sollicités même. Tout est dejà prêt pour nôtre embarquement. Dans trois heures nous devons partir. Et voici quelle a été ma négotiation pour cette seconde voiture.

Arrivés à Worms des bateliers se présentèrent d'abord pour nous con-

1. *Papiers Court*, n° 1, t. XXV, p. 725-729.

duire, mais pour quel prix? Le croiriés vous? Ils n'en vouloient pas rabatre un sol de 75 louis neufs. A cette demande vous pouvés juger si je fus épouvanté. Il m'étoit impossible à ce compte de nouer les deux bouts. Aller à Mayence, je craignois de tomber de la fièvre au chaud mal. Je témoignai mon embarras à ceux de nos amis de cette ville qui s'intéressent au bien de nos infortunés émigrans. Ils furent touchés de nôtre situation. Ils trouvèrent que les conditions des bateliers étoient en effet trop onéreuses. Le charetier même qui nous avoit conduit depuis Basle, fit semblant d'en ressentir quelque émotion. Il en fut parler à d'autres bateliers qui par envie de métier ou voyant bien qu'ils n'y perdroient rien, s'offrirent de nous conduire pour 20 louis de rabais; ce que les premiers ayant veu, pour n'en pas avoir le déboire, se rabatirent d'autant de leurs prétentions, et on me conseilla de les préférer. Nous convinmes donc avec eux de 55 louis d'or neufs, et immédiatement après ils s'en furent travailler à préparer leur bâteau. Le lendemain quelques personnes me dirent que c'étoit encore trop cher, qu'il y avoit un autre batelier qui s'offroit à 15 louis de moins; qu'ainsi il faloit le prendre puisque d'ailleurs il étoit honête homme de même que l'autre. Vous sentés que je ne désirerois pas mieux, mais comment faire? La convention avec les autres étoit faite; il n'étoit plus tems de reculer. Je le dis à ces mess^rs qui me faisoient cette proposition, qui voulurent bien se charger d'en prévenir lesdits bateliers, et de les porter à rabatre encore, ou à se departir du convenant moyennant une certaine somme qu'on leur ofriroit pour les frais qu'ils avoient déjà fait à leur bateau ou pour bénéfice gratuit. Ils le firent, et les bateliers voulurent bien entrer en composition. Il est vray qu'ils y trouvèrent leur compte, puisqu'il me leur fallut donner 5 louis. Ce sacrifice me fit une extrême peine. Je le fis pourtant, voyant que j'avois encore 10 louis de profit. Un second marché fut donc conclu avec le dernier batelier qui s'étoit présenté à raison de 40 louis, et sous condition que si j'en trouvois encore un à Mayence à meilleur compte, je le prendrois, mais ça a été en vain que je m'en suis informé. Tous me demandoient au delà. Ainsi j'ai déjà prié celui de Worms de lever l'ancre pour partir sans faire semblant même que j'eusse pris aucune peine d'en chercher un autre. Ces 40 louis joints aux 5 qu'on m'a escroqué pour me rendre service font 45 louis que la voiture me coûte jusqu'à Rotterdam; moyennant quoy, on doit nous mener franc de péage et de tout autre droit quelconque.

Dans toutes ces négotiations j'ay beaucoup d'obligations à deux ou trois mess^rs de Worms qui se sont fort employés. L'un d'eux m'est venu accompagner jusqu'ici pour voir si nous pourrions faire quelque meilleur pacte. Ils ont fait d'ailleurs une collecte de soixante à quatre-vingts

pots de vin et de quelque peu de pain qu'ils nous ont remis. S'ils eussent été même un peu prévenus à l'avance de notre arrivée, ils nous ont assuré qu'ils nous auroient tous logés chés des particuliers sans que notre dépense nous eut rien coûté pendant nôtre séjour. Ainsi suposé que quelque autre troupe se mit en chemin avant mon retour, vous fairés très bien d'en donner avis à ces messieurs quelque tems à l'avance. Ils sont dans les meilleures dispositions du monde à ce sujet. Ils m'ont dit qu'ils vouloient écrire aux réformés de Francfort et d'une autre ville dont je ne me rappelle pas du nom, pour les solliciter très instamment de faire une collecte en faveur des émigrans qui pourront venir dans la suite et les prier de la leur envoyer, afin qu'ils puissent la leur remettre à leur passage. A l'égard de la gratification susdite que les réformés de Worms nous ont faite, je n'ay pas cru qu'elle fût assés considérable pour me rien faire retrancher du prix que je livre chaque jour à la troupe. Il est certain que ce prix suivant qu'il est établi par mes instructions, n'est pas suffisant, et que si chacun n'eut mis quelque chose du sien, et que je n'eusse fait aucune gratification, ils auroient fait très maigre chère. Ainsi j'ay cru que vous ne trouveriés pas mauvais que je leur donnasse cela par dessus.

Quant à la société des Piettistes de Basle dont je vous parlay dans ma précédente, la collecte qu'elle fit pour nous ne fut pas si considérable qu'on me l'avoit dit. On la remit, cette collecte, à un nommé Respingen de la même société, que ces messieurs nous donnèrent pour conducteur jusqu'à Worms avec ordre de prendre de là pour sa dépense et celle de son cheval, soit pour aller, soit pour revenir et ensuite de me remettre ce qui resteroit. C'est aussi ce qu'il a exécuté. J'ay reçu de lui 104 £ argent courant. Au reste c'étoit precisément l'homme qu'il nous faloit. Je ne saurois vous exprimer les peines et les soins qu'il s'est donné pour nous, ni le zèle, l'affection et la patience avec laquelle il l'a fait.

Toute la troupe vous remercie très humblement de toutes les bontés que vous avés eües pour elle, et du tendre souvenir que vous lui conservés! Nous sommes arrivés jusque ici heureusement. A la vérité nôtre route depuis Basle a été fort fatigante. La pluye nous a extrêmement incommodés pendant deux jours de suitte, nous l'avons eue sur le corps, sans aucun relâche, ce qui nous a beaucoup fatigués, et même couté quelque chose, ayant été obligés de faire chauffer des fourneaux pour nous sécher et pour nous défendre du froid. Outre cela, dans la plus part des endroits nous avons été horriblement mal, et cependant fort cher, soit pour le manger, soit pour le coucher. Enfin Dieu soit loué, nous en sommes quittes pour la peine et pour nôtre argent. Aucun n'est ni mort, ni dangereusement malade. Quelques-uns se plaignent, au

contraire, d'avoir trop bon appétit pour l'argent qu'ils ont à dépenser.

J'aurois beaucoup d'autres choses à vous dire si le tems me le permetoit, mais l'heure que nous devons partir aproche. Il faut par là même que je me dépêche, et que j'en reserve une partie pour une autrefois. Je ne saurois pourtant vous laisser ignorer plus longtems le chagrin que nous avons eu à Worms, à l'occasion de cette Hollandaise que vous nous remites. Cette malheureuse se trouvant enceinte de sept ou huit mois n'a pu résister à la fatigue des voitures. Elle eut un enfant jeudy au soir sans en rien communiquer à personne, de sorte qu'on ne l'a sceu que par l'hôtesse chés qui elle étoit. D'abord on en informa les magistrats qui se disposèrent tout de suite à faire faire les perquisitions nécessaires pour éclaircir le fait, et pour savoir ce qu'étoit devenu l'enfant. J'en fus informé le même jour, et tout de suite je députay Bérard auprès d'elle pour l'en avertir, afin que si elle l'avoit fait disparaître, comme le bruit s'en répandoit, elle fît en sorte de s'échaper. Elle profita de l'avis. Heureusement il se trouva un petit bateau qui alloit partir, où elle entra. Quoique cette créature ne nous interessât en rien, je vous avoue pourtant que son cas me fit une extrême peine, à cause qu'elle étoit avec nous. J'apréhendois que cela ne nous fît du tort, auprès des personnes qui n'étant pas informés de ce qu'elle étoit, pouvoient croire que c'étoit une de celles qui sortoient pour fait de religion. Aussi ne négligeay-je rien pour ne laisser aucun soupçon là dessus, et ceux qui m'en parlèrent, et même les magistrats qui m'envoyèrent chercher pour en être informés. On m'a dit qu'elle est dans cette ville et qu'elle veut se mettre dans la barque avec nous. Je suis embarassé, si je dois l'y souffrir ou luy déclarer de prendre un autre parti. Cependant, veu qu'elle n'a pas de quoy fournir aux frais de son voyage d'une autre manière et dans l'espérance que cela n'ébruitera pas davantage, je suis résolu de luy permetre d'y entrer.

Assurés, s'il vous plait, de mes très humbles respects, madame Ct et votre chère famille. Tous les membres de la direction, en particulier Mr le Major de Montron, tous mes collègues et singulièrement mes chers amis La Wible, Pajon et Brun. Dès que je seray un peu plus tranquile, je leur écriray. En attendant si quelqu'un d'eux vouloit me donner de leurs nouvelles, ils pourroient me les adresser à Rotterdam, à l'adresse que vous auriés la bonté de leur donner.

J'ay l'honneur d'être,

Monsieur et très honoré père en J.-C., votre très humble et très obéissant serviteur,

DUGAS.

A Monsieur, Monsieur Court f. M. du S. Ev. à Lausanne en Suisse[1].

Rotterdam le 11e septembre 1752.

Monsieur et très honoré Père en J.-C.

Sitôt être arrivé dans cette ville, je n'aurois pas manqué de vous en donner avis, si Mr Coste qui vouloit vous écrire pour des affaires qui le concernoient ne se fût chargé de le faire. N'ayant pas alors d'autres choses à vous marquer, je crus que sa lettre suffisoit pour vous tranquiliser sur nôtre compte, et pour m'authoriser à différer à vous écrire moi-même jusqu'au jour du départ de nos gens. Ce jour est arrivé; nous venons de les embarquer. Dieu veuille par sa grâce les accompagner, les garantir de tout fâcheux accident, et les faire aborder heureusement au lieu de leur destination! Quelles qu'ayent été les peines que j'ai eues à leur occasion, je vous assure que je n'ai peu les quitter sans un vif regret et peu s'en est falu (tant je m'étois affectionné pour eux) que je ne les aye accompagnés encore jusques en Irlande. A l'égard de notre séjour dans cette ville, il n'a pas été aussi heureux que nous l'attendions. Le changement de climat, la différence de nourriture, le nom d'hôpital que porte la maison où ces braves gens ont été logés, avec lequel le plus grand nombre n'ont pas peu se familiariser, joint à l'air malsain qu'on respire souvent dans ces sortes de maisons, ont fait que quelques-uns ont perdu cet embonpoint qui annonçoit en eux une constitution forte et robuste. De ce nombre ont été Dupont, Lafont, Durand, Seguy et le nommé Bessière. Ce dernier a été si sérieusement attaqué, qu'il n'a pas peu y résister. Il décéda vendredy au soir 8e du courant. Ses enfans sont partis avec les autres. Vous aurés la bonté, si vous savés l'adresse de sa femme, de lui aprendre cette triste nouvelle. Quant aux autres quatre, leurs maladies ne paroissent pas aussy sérieuses, et quoi qu'il s'en falut de beaucoup qu'ils fussent rétablis, ils voulurent cependant s'embarquer et suivre leurs compagnons de voyage. Il n'en a pas été de même de Mene Moussier et de sa famille. Elle s'étoit faite une idée si terrible de la mer, que quelles sollicitations que nous luy ayons fait, nous n'avons peu la résoudre à y entrer. Depuis quelques jours elle est à Delft où elle prétend faire son séjour. Je ne sai comment elle y faira ses affaires. Ce qu'il y a de certain c'est que les MMrs de cette ville se montrent pleins de bonnes dis-

1. *Papiers Court*, n° 1, t. XXV, p. 829.

positions à son égard. Voilà la seule qui ait resté dans ce païs contre nôtre volonté. Je dis contre nôtre volonté, car Jerôme Martin est aussi du nombre; mais on l'a jugé ainsi à propos à cause de la grossesse avancée de sa femme. Celui-cy est allé à Breda avec ceux de la 1re troupe qui s'y sont retirés par ordre de son A. R.

Comme il s'en faut bien, suivant que vous me marqués, que le tems d'un troisième embarquement soit venu, et que d'ailleurs j'espère de vous rejoindre bientôt, j'attendroy à vous informer de vive voix de bien des choses que j'aurois encore à vous communiquer. Nous nous proposons avec Mr Coste de partir le 25 ou 26 de ce mois. Nous n'attendrions pas même si longtems, n'étoit que n'ayant peu nous écarter jusqu'à présent un seul moment, nous n'avons encore veu ni La Haye, ni Amsterdam, et vous comprenés qu'autant vaudroit n'avoir pas été en Hollande, que d'y avoir été, sans voir ces deux capitales. Nous nous disposons donc d'y aller, mais nous n'y fairons que le moins de séjour qu'il nous sera possible. Ce désir de vous revoir s'empare déjà fortement de mon cœur. Ainsi je ne négligeray rien pour le satisfaire au plutôt. En attendant je vous prie d'assurer de mes respects tous ceux de chés vous, de même que les MMrs de la direction que je remercie très humblement de leur souvenir. Je n'oublie pas non plus mes chers amis La Nible, Pajon et Brun. N'ayant rien d'intéressant à leur communiquer, j'ay cru qu'ils ne trouveroient pas mauvais que je leur épargnasse une trentaine de sols de port de lettre. M. Coste vous saluë, de même que tous ceux que je viens de nommer, et moy je demeure avec tout le respect et la considération possible,

Monsieur et très honoré père en J.-C., votre très humble et très obéissant serviteur,

DUGAS.

On n'a point encore de nouvelles de la troupe précédente.

Comme complément de cette correspondance de Pierre Dugas, nous donnons une lettre qu'il écrivait à son frère aîné, dès son retour à Lausanne, le 20 novembre 1752. Gracieusement communiquée par M. N. Weiss, cette lettre avait été envoyée à la Société du Protestantisme français, il y a plus de trente ans, par feu M. Dussaud, docteur en droit, lequel tenait la pièce de M. Émile Dugas, propriétaire à Alais, arrière-petit-neveu du pasteur du désert. Il nous semble que cette lettre est ici à sa place; on y entend comme un vif écho des

impressions que ce voyage en Hollande avait laissées dans l'esprit des conducteurs de la seconde troupe d'émigrants.

Après avoir été longtemps errant et vagabond par eau et par terre, dans les plaines et dans les montagnes, me voicy enfin revenu depuis environ trois semaines dans mon gîte ordinaire, résolu de n'en plus sortir de tout l'hiver; ce début sans doute vous surprend, où êtes-vous donc allé, me dirés-vous, est-ce que vous avez quitté Lausanne? Oui, mon cher amy, je l'avois quittée, il n'y a qu'un mois et demy que j'en étois éloigné de deux cents lieues; mais qui vous a occasionné cette course? me dirês-vous encore; je vois bien que votre curiosité sans cela ne seroit pas satisfaite, d'ailleurs avec vous je n'ay rien de caché, voicy donc ce qui en est.

Dans le courant du mois de juillet dernier, s'étant ramassé dans cette ville une troupe d'infortunés émigrans, composée de soixante personnes que la persécution avoit chassées de leur patrie et qui alloient se réfugier dans l'Irlande, où on leur tendoit une main secourable, je fus chargé de les aller accompagner jusques à Worms, cent lieues d'icy, en qualité de conducteur et d'aumônier; nous partimes le 24 du susdit mois, tenant la même route d'une autre troupe qui nous avoit précédé de cinq semaines. La charité des villes de la Suisse qui s'étoit répandue abondamment en leur faveur ne fut cependant pas encore épuisée, nous ressentimes aussy les effets de leur tendre commisération; outre les collectes en argent, qui furent assurément très considérables, on nous fournit encore gratis les voitures et les provisions dont nous eûmes besoin jusques à Bâle. — Là, comme nous ne pouvions plus nous flatter de trouver les mêmes sentimens de bonté parmy ceux où nous allions diriger nos pas, nous prîmes à nos fraix et dépens deux grands chariots jusques à Worms, pour le transport des hardes et des personnes qui étoient hors d'état de marcher; je commençay aussy là, conformément à mes instructions, de distribuer chaque jour cinq bons batz aux hommes, quatre aux femmes et trois aux enfans.

Arrivés à Worms, ma commission ne portant pas que j'allasse plus loin, je me disposois à revenir, et j'avois déjà pris les arrangemens nécessaires, en conséquence de cette détermination; une lettre que je reçus dans ces entrefaites, de Lausanne, dans laquelle j'en trouvay une des vôtres, me fit changer de dessein : on m'y sollicitoit fortement, on m'y conjuroit même de ne quitter pas la troupe jusques à Rotterdam. Cette nouvelle commission m'exposant à de nouvelles fatigues et à une perte de tems très considérables, je la reçus d'abord avec quelque chagrin, et j'eus de la peine à l'accepter, mais enfin, pressé vivement par ces bonnes

gens qui étoient avec moy et que j'affectionnois beaucoup, la satisfaction que je ressentois de continuer à leur rendre quelques petits services, jointe au désir que j'avois de voir le beau pays de Hollande, m'y firent résoudre : je redoublay alors mes soins pour les préparatifs de notre départ; il s'agissoit de trouver un batelier qui voulût nous conduire à un prix raisonnable; à la vérité nous étions en ville fournie, plusieurs se présentoient, mais notre bourse ne nous permettoit pas d'accepter leurs offres. Il falloit pourtant conclure, notre séjour nous devenoit onéreux par la dépense que nous faisions, la saignée fut forte : quarante-cinq louis d'or en paièrent seulement la façon, ce furent les conditions du païs, traitables, jugés des autres.

Le bateau étant préparé, nous nous embarquâmes sur le Rhin, munis de trois petits tonneaux de vin que l'Églize réformée de Worms nous avoit fait présent, liqueur qui ne contribua pas peu à empêcher que les mauvaises exhalaisons des brouillards dont ce fleuve est souvent couvert, ne nous incommodassent; avec cet antidote, et surtout aidés de la puissante protection de Dieu, que nous implorions sans cesse, nous arrivâmes heureusement à Rotterdam, où nous fûmes accueillis avec toute sorte de bonté : la troupe fut incontinent logée dans l'hôpital, avec ordre au supérieur de cette maison de leur fournir tout ce qui leur étoit nécessaire à leur entretien; pour moy, je fus placé avec M. Coste, estudiant du Vivarès, et conducteur de la première colonie dont j'ai parlé, dans une maison particulière, également aux fraix de Messieurs les Hollandois. — Trois semaines après je conduisis mon monde dans un vaisseau qu'on avoit préparé pour leur transport en Irlande; notre séparation fut des plus touchantes, malgré les peines et les embarras que j'avois eus à leur occasion, je ne pus cependant les quitter sans un vif regret; eux, de leur côté, me témoignèrent y être aussy fort sensibles, de part et d'autre nous répandimes un torrent de larmes. Comme jusqu'alors il ne m'avoit pas été possible de m'absenter un seul moment de Rotterdam, et que je ne voulois pourtant pas revenir sans voir les autres belles villes de ce païs-là, je me mis tout de suite en devoir de satisfaire ma curiosité : La Haye, Amsterdam, Harlem, Leyde, Delft, Utrecht furent les endroits que je visitay. Ces caravanes me prirent une quinzaine de jours, après lesquels, croyant qu'il ne me restoit plus rien à voir dans ce païs qui dût me retenir plus longtems, je me remis en marche avec M. Coste, pour revenir à Lausanne, afin de continuer mes études, et pour rendre compte de mon administration...

(*A suivre.*) A. PICHERAL-DARDIER.

DOCUMENTS

RÉCIT INÉDIT

des

MASSACRES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

A TOULOUSE

Les circonstances qui accompagèrent le massacre de la Saint-Barthélemy à Toulouse ne sont pas complètement connues, la plupart des documents relatifs à ces funestes événements ayant été détruits, là comme ailleurs. Le récit qu'on en trouve dans les annales manuscrites des capitouls est généralement exact, mais très écourté, le nom des principaux auteurs de cette sinistre exécution ayant été soigneusement dissimulé; celui de dom Vaissette se ressent de cette absence de renseignements. C'est ce qui donne un prix particulier au document que je publie.

Écrit par un catholique, composé au commencement de novembre, c'est-à-dire peu de jours après les événements, ainsi qu'il résulte de nombreux passages, concordant dans toutes ses parties, il présente tous les caractères de la bonne foi, et toutes les garanties d'impartialité que l'on a droit d'exiger d'un document vraiment historique.

L'auteur y démontre que le massacre du 3 octobre 1572 et des jours suivants fut longuement prémédité, que le peuple pris en masse y fut absolument étranger, qu'il eut lieu malgré le parlement et les officiers royaux, réduits par la terreur à fermer les yeux sur ce qu'ils ne pouvaient empêcher, et par la menace à laisser impunis des crimes contre lesquels se soulevait leur conscience, que le meurtre fut suivi de vol et de pillage, et que pendant longtemps Toulouse, devenue la proie d'une bande de misérables, fut sous le poids d'une terreur folle, malheureusement trop justifiée.

Les noms de presque tous ceux qui prirent une part active à l'organisation du complot qui devait aboutir à tant de sang versé, celui du conseiller Lathomy entre autres, le principal coupable, sont dévoilés, ce

qui nous permet de punir par une publicité posthume les criminels que la justice avait été impuissante à atteindre de leur vivant.

Ce récit était probablement écrit pour être placé sous les yeux du maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc; il se compose de deux parties bien distinctes; la première comprend le simple énoncé des faits, la seconde les moyens proposés pour procurer l'apaisement des passions qui en ont été la cause. Je le publie intégralement quoique la première partie seule ait un véritable intérêt historique.

J'ai accompagné cette publication de très peu de notes; je réserve les explications et les commentaires pour la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissette, dans laquelle ce document doit prendre place; on y trouvera un complément résultant de la comparaison des divers récits du massacre qui nous restent, et des renseignements sur les principaux personnages qui y furent mêlés et la fin qui leur était réservée. Il en résultera, en outre, que le nombre des victimes fut infiniment plus grand qu'on ne pourrait le penser à la lecture du récit que je publie aujourd'hui.

Le manuscrit existe à la Bibliothèque nationale, mss. franç. 3250, p. 89. Ce n'est pas l'original mais une copie presque contemporaine; il ne porte aucune signature, non plus que l'indication de la personne à laquelle il était adressé.

J. Roman.

Briefve instruction de ce qui a passé en la ville de Toulouze despuis l'emprisonnement faict de ceulx de la nouvelle prétendue religion, fait au commencement du moys de novembre, ensemble de l'estat auquel ladicte ville est de présent et de ce que semble expédient et nécessaire pour la pollice, tranquillité et conservation d'icelle en l'obéissance du roy.

Ayant esté au commencement du moys de septembre dernier, sur l'advertissement que le premier courrier porta en la ville de Thoulouze de l'exécution advenue à Paris, mis gardes aulx portes de ladicte ville et commandé particulièrement à tous ceulx de la nouvelle prétendue religion ne soy despartir de leurs maisons, après certaines dellibérations, criés, proclamations et arrest qui fust faict pour ce regard, portant que tous ceulx de ladicte religion eussent à retourner en leurs maisons avec deffence de ne les offencer, sur aultres advertissemens et courriers qui survindrent peu de jours

après, l'on les auroit emprisonnez et mis tant ez prisons de ladicte ville, que ez certains couvents d'icelle, et faict plusieurs recherches pour emprisonner tous ceulx qui seroient de ladicte qualité ainsi que estoit mandé.

Pour raisons desquels prisonniers et de ce que l'on en debvoit faire, ayant esté faictes aulcunes dellibérations tant en la maison de ville que en ladicte court, laquelle depputa commissaires pour interroger et ouyr certains desdicts prisonniers, mesme les conseillers de ladicte court, qui n'auroyent voullu respondre, présupposant qu'ils n'estoyent leurs juges, auroit esté en toutes lesdictes dellibérations résolu que l'on attendroit nouvelles de sadicte majesté et prouveu cependant sur le remuement et garde asseurée des dicts prisonniers, ayant faict réunir lesdits conseillers et certains aultres ez prisons de la conciergerie.

Advenue la fin dudict moys de septembre, estant retourné le courrier que ladicte ville et cour avoyent envoyé, ung nommé Besse[1], vers sadicte majesté et par ledict courrier reçeu lettres de tenir lesdicts prisonniers avec bonne et seure garde, les traictant humaynement, et de mander leurs noms, surnoms et charges pour sur icelles leur mander son intention, aulcuns tant de ladicte ville que de ladicte court, entre lesquels est Lathomy[2], président, et quelques aultres de sa ligue, sur la nouvelle des massacres advenus en plusieurs endroictz de ce royaulme, feyrent mectre en dellibération si l'on debvoit faire de mesmes, et à ces fins s'assemblarent quelques ungs au couvent des ..... A quoy s'estant, tant le premier président que aulcuns aultres tant de ladicte court que bourgeois, opposez

1. D'après dom Vaissette ç'auraient été Delpech et Madron, dont il sera parlé plus loin qui auraient été envoyés par la ville de Toulouse au roi, ce qui est une erreur. Si ces derniers avaient, en effet, vu le roi comme ils s'en vantaient, c'était sans mission officielle.

2. Ce personnage a été incontestablement l'organisateur des massacres de Toulouse. Il était de Bordeaux et avait eu dans son passé quelque fâcheuse affaire puisque nous voyons dans notre récit qu'il veut faire tuer une femme qui lui a été confrontée à cette occasion. Nommé président à Toulouse, le parlement fut très longtemps sans consentir à le recevoir et ne le fit que sur l'ordre formel du roi. En 1566 il s'attire un désaveu de ses collègues pour avoir prononcé un discours violent et sanguinaire. Il est l'âme du complot qui amena les massacres du 4 octobre à Toulouse, peu de temps après il donne sa démission et disparaît.

pour ce coup, et leur ayant faict entendre qui ne le trouvoyt bon, le 3me du mois d'octobre, jour de vandredy, estant arrivé Delpech, marchant, avec son fils et quelques aultres, et peu de jours paravant la Croix, ledict Delpech se seroit jacté[1] publicquement qu'il feroyt faire comme l'on avoit faict en aultres lieux, disant qu'il avoit reçeu commandement de la propre bouche du roy de faire tout tuer, et que qui en parlast cela passeroit[2].

Ce que venu à la notice tant dudict premier président que de monsieur de la Vallette, qui par fortuit estoit lors en ladicte ville, ayant faict entendre le mesme jour, qu'estoyt la veilhe de sainct Francoys, tant audict Delpech que à quelques aultres ses adhérans, qu'ils se gardassent d'user de voye de faict; mesme ledict sieur de la Vallette qui en présence de quelques gentilhommes luy dist qu'il ne le trouvoyt bon.

Ledict jour de vendredy s'estans assemblez soixante ou quatre vingts[3] hommes tant en la maison dudict Delpech, où partie de ceulx qui conduisoyent la troupe soupparent, que au collège de Saincte Catherine et Périgort, envyron les dix heures de nuict, seriont allez premièrement aulx prisons de la maison de ville et sécutivement à touttes les aultres, où ils auroyent tuez et massacrez envyron de sept vingts hommes, tous estans prisonniers, après les avoir recongnus et appellez l'ung après l'autre, et après leur avoir faict bailler l'argent qu'ils avoyent, et le lendemain leur auroyent saccaigé leurs maisons, ensemble quelques aultres, et faict tout ainsy que s'ensuyct.

Car pour monstrer que lesdicts meurdres, massacres et excès n'ont esté faicts par esmotion populayre, comme aulcuns les ont voullu couvrir et pour plus les excuser, en ont escript à sadicte majesté, disant que l'on n'avoyt peu contenyr le peuple et que tout estoyt advenu par esmotion et sédition, est à notter que lesdicts Delpech, vieulx et jeune, et Madron, avec lesquels vindrent quelques escolliers, estant en chemin, se seroient jactés devant iceulx faire faire à leur arrivée en ladicte ville ung beau remeuement de mesnaige; et de faict, estant arrivez à Limoges, se seroient despartis, l'ung, François Madron, seroit allé à Bourdeaulx, et l'autre à

1. *Jacté*, vanté.
2. *Cela passeroit*, cela aurait lieu.
3. Dom Vaissette dit sept ou huit, ce qui est évidemment une erreur.

Tholoze, lesquelz, comme peult estre reculy[1] de ce qu'est advenu, assignarent le massacre audict jour de vendredy vueilhe de Sainct François, disant que de ce faire ils avoyent receu mandement de la propre bouche du roy.

Secondement, pour monstrer que cela seroit advenu par conjuration et dellibération arresté, le soir dudict massacre on auroit mandé touttes les dixaines de ladicte ville, leur commandant ne bouger des quantons et carrefours de ladicte ville, comme aussi on n'auroit faict, et de soy tenir touts prest avec armes.

Pour ung troisième, que cela auroit esté faict durant la nuict, scavoyr despuis les dix heures de soir, finé aulx quatre[2] avant le jour, leur ayant esté les portes des prisons ouvertes sans aulcune résistance ny fracture: scavoir les prisons des cappitouls sur le mot du guet, *Sainct François*, qui couroit le soir et leur fust porté par ceulx de ladicte trouppe; les prisons de la conciergerie par commandement dudict président Lathomy, lequel en habict de soldat, accompaigné de Richard, conseiller, de la Croix et desdicts Delpech et aultres. On asseure y avoir esté aulx prisons au couvent des Jacoppins sur la parolle desdits Delpech; car ayant ils reffuzé plusieurs fois d'ouvrir et faict sonner l'ordre et toquesein pour garder que l'on ne les forceast, lesdicts Delpech leur dyrent en avoir receu commandement de sadicte majesté, et les aultres prisons de mesmes ouvertes. Les geolliers et relligieux dudict couvent en dyront tousjours la vérité.

Pour ung quatriesme, pour connaiscence que ce n'a esté par esmotion, est certain que sur l'instant auroient faict aller, bien qui fust heure de nuict, quérir le bourreau, qui habite hors ladicte ville, du moings entre les deux portes, auquel ils feyrent pandre en l'arbre de la basse court du pallais, Ferrières et Latgier, conseillers, comme voulloyent[3] Corras, mais il (celui-ci) ne voulloit sortir et fut tué dans la prison comme furent tous les aultres[4], après les avoir faict appeller les ungs après les aultres avec rolle[5].

1. *Peut estre reculy*, paraît résulter.

2. C'est-à-dire, le massacre fut terminé à 4 heures du matin.

3. *Comme voulaient Coras*, comme ils voulaient faire de Coras.

4. Dom Vaissette pense que les trois conseillers furent pendus, ce qui est une erreur.—*Les aultres*, c'est-à-dire, les autres victimes dont il a été question plus haut.

5. *Avec rolle*, la liste à la main.

Pour ung cinquiesme et dernier, cela peult estre colligé par les mains de ceulx qui ont faict et assisté audict massacre, que n'en y avoit presque aulcun du menu peuple, car s'estoyent lesdicts Delpech, mesme le jeune nommé le cappitaine Les Rogiers, fils d'ung conseiller et marchant de ladicte ville, le jeune Assizat, marchant, Brisault, les Salomons, ung nommé Thibault Bajuly jeune, Gestes jeune, fils d'ung riche bourgeois de ladicte ville, Farges, fils de Forton Fargues, qui est nommé le cappitaine la Mothe, Fabry, le cappitaine Mainaget qui est dudict Tholoze, ung nommé Nicolay, hoste de la rue de la Pergaminerie, Poton, couturier, Laval, aussi cousturier, demeurant à la bouticque de la maison dudict Delpech, Imbert et plusieurs aultres habitans de ladicte ville. Les escolliers estoyent ung nommé la Tour, prouvenceal, qui se faisoit nommer cappitaine, et lequel eut 2216 escus de Corralz[1], aultre la Tour, de Daufiné, de Rua, Davin, Broulhart, collégiatz de Saincte Catherine, Grollart, Richard Castet, du collège de Mirepoix, ung nommé Allexi At, du collège Sainct Martial, et quelques aultres, desquelz on sçaura tousjours les noms et surnoms.

Le landemain dudict massacre qui estoit ung sabmedy IIIIe octobre, jour de Sainct Françoys, après le pilhaige des maisons desdicts prisonniers meurdris et de quelques aultres, et après avoir faict recherche en plusieurs maisons de ceulx de ladicte prétendue religion, mesmes l'hostellerie des Ballances où quelques ungs furent tuez, estant ledict jour ledict Lathomy, président, à la garde de la porte du chasteau, s'estant informé d'une nommée la Francimande, demeurant près le pallays, laquelle luy avoit esté accarée[2] lors de sa prévention à Bordeaulx, et ayant entendu que l'on n'avoit satisfaict au commandement qu'il avoit faict de l'aler tuer en sa maison, ne l'ayant pu trouver, feyt tuer le matin dudict jour le beau filz de ladicte Francimande, qui estoit mallade dans son lict d'une fiebvre contynue, lequel fut porté tout en chemise en la rue et illec tué par aulcuns des servyteurs et amys dudict Lathomy, lequel usa de grandes menaces contre ung voisain desdicts Francymandes, nommé Ricard, procureur en ladicte court, prétendant

1. Ce la Tour, qui avait volé Coras, se disputa quelques jours après avec un autre assassin pour le partage du butin et fut tué.

2. *Accarée*, confrontée.

qu'il eut caché ladicte Francymande, et quelques jours après, ayant sceu qu'elle s'estoit sauvée en la séneschaulcée de ladicte ville, eut grandes contestations contre le séneschal de ladicte ville comme il en pourra tesmoigner, esquelles s'estant voullu entremesler la Croix, son nepveu, ledict séneschal fut contrainct de luy imposer sillence.

Le mesme jour fut tué ung fils d'ung procureur de ladicte court nommé Annette que l'on admena des champs, après en avoir communiqué audict président Lathomy, et l'après disnée estans retournez aulcuns desdicts meurtriers en nombre de dix ou douze ez prisons de la Conciergerie accompaignez d'ung nommé Brisault, bourgeois de ladicte ville, qui tenoit le rolle (*la liste*) de ceulx qui avoyent esté constitués prisonniers pour estre de la prétendue religion, après s'estre informés de ceulx qui restoyent dudict rolle en furent tués, tant en la prison que en aultres prisons, treize, entre lesquels fut tué ung nommé Recodert, procureur, que le geollier avoyt caché parce qu'il avoit quelque temps auparavant faict profession de la religion catholicque, ensemble aultres trois, nommés Gerelard, Valentin et Chardon qui avoient faict aussi profession de la religion catholicque, despuis l'année 1568, et ung qui avoit procès avec ledict Brisault, comme l'on asseure, et les corps tant de ceulx qui avoyent esté tuez le soir auparavant que desdicts treze demeurèrent sur la place jusques au dimanche après disner sans que aulcun y prouveust.

Les autheurs dudict massacre, non contens de l'exécution faicte contre lesdicts prisonniers, pour mieux exécuter vengeance, auroient faict courre le bruict qu'ils voulloient faire le semblable contre trois espèces des habitans de ladicte ville, scavoir contre ceulx qu'ils disent suspects de ladicte prétendue religion bien qu'ils eussent esté absoulz, contre ceulx qui estoyents descripts en certaine mascarade qui fut faicte en l'année 1568, et contre ceulx qui avoient esté serviteurs de monsieur le mareschal de Dampville qu'ils nommoyent par le nom de *mareschalistes*, disant qu'il en alloit desprouvoir[1] ladicte ville et se jactants faire meurtrir et saccaiger lesdictes personnes, entre lesquels ils mettoient presque tous les plus riches de la ville, jusques avoyr marqué leurs maisons comme la maison de Bernart, Serre, d'Ouvoire le marchand, de

1. *Desprouvoir*, débarrasser.

Grossac, de Bolle et Bauterelle cappitouls, du juge mage, juge criminel, de Hispania, de Rachon, de Trelon, des présidents de Bertrand et Mansencal, et aultres plusieurs notables personnes, comme des généraulx Chaverny, Curnier et aultres, disans qu'il falloyt pilher tous ceulx qui ne trouveroient bon ledict massacre.

Sur quoy ayant la cour, pour prouvoir à tels inconvéniens, faict quelques dellibérations, et commandé faire et tenir par toutte la ville corps de gardes la nuict, comme fut besoing pour l'asseurance de plusieurs habitans de ladicte ville, ayant l'advocat Durant demandé et requis estre enquis des susdicts massacres et pillaiges, sur la dellibération qui en fut faicte, le président Lathomy entra en tel differend contre lesdicts présidents Bertrand et de Miremont, que ladicte dellibération fut interrompue, et quelques jours après arresté qui n'en seroit enquis, ains que l'on attendroit responce de sadicte majesté, à laquelle a esté envoyé ung courrier nommé de Port, advocat, pour excuser lesdicts massacres et excès par les raisons que dessus.

Cependant lesdicts meurdriers se sont tousjours pourmenez librement par ladicte ville, comme font encore, en telle sorte qu'ayant esté constitué prisonnier ledict cappitaine la Tour, escolier, par ung des cappitols, fut eslargy promptement, et que sur certaine plaincte de infinis abbus et meschancetez qui ont esté faictes, ayant voullu informer le juge criminel, luy a esté deffendu de ce faire mesme par ledict Lathomy, président, de manière que cela a tenu et tient encores plusieurs des habitants de ladicte [ville] en quelque craincte, ayant esté la plus part d'iceulx constraints tenyr soldats pour résister à teles furies et desbordemens qui naguyères commencent à s'appaiser, car n'est encores le feu du tout esteinct, estant certain que l'eaue qui semble nécessaire pour estaindre et ensepvellir ces flammes deppend de scavoyr en quelle face sadicte majesté aura receu la nouvelle desdicts meurtres et excès, pour lesquels empescher et termyner on peult congnoistre par ce que dessus, qui est la vraye histoyre, que les magistrats et ceulx qui avoyent à prouvoir en ladicte ville ne se sont pas beaucoulp travalhez à s'i opposer ou y rechercher les remèdes nécessaires comme eust esté besoing, tant pour la conséquence et maulvays exemple que ce faict a porté, duquel les ennemys se servent pour seul prétexte de guerre, que par ce aussi que estant ils en la main de la justice, il eût

esté à touttes heures aysé d'exécuter sur eulx le vouloir et intention de sadicte majesté et que cela est cause que de l'estat de ladicte ville et des envyrons d'icelle.

Quant à l'estat de ladicte ville il est en tèle sorte que lesdicts meurdres et jactations de pilher et saccaiger plusieurs marchands et aultres maisons de ladicte ville, aye tenu en craincte la plupart des habitans d'icelle, lesquels ont esté contraincts lever soldats ou s'absenter. Toutefois despuis la publication de la declaration et articles envoyez par le roy, sur l'asseurance que sadicte majesté veult estre donnée à tous ceulx qui se contiendront en leurs maisons, tant de leurs biens que de leurs personnes, ladicte ville est beaucoup plus tranquille, ensemble les envyrons d'icelle, car despuis ladicte publication et jusques à présent l'ennemy n'a faict aulcune course, du moings ceulx d'Auriac, de Mazères, Mad'azils et Buset[1], ains, comme le bruict court, plusieurs qui sont esdictes villes et lieux ont belle envye de s'en retirer, prouveu qu'il leur fust loisible demeurer en leurs maisons en asseurance, et se sont plusieurs despuis ladicte publication retournez à l'église catholicque.

Il est vray que despuis quelques jours aulcuns de ladicte ville amateurs de division et discorde, scavoir tant des borgeois que de ladicte court, entre lesquels présidoyent le président Lathomy, se vouloient efforcer de faire une liste de suspectz en ladicte ville et faire resusciter un rolle qui fut faict en l'année 1568 qu'ils nommoyent des *mascarats*[2], et à ces fins feyrent assembler ung conseil général en ladicte ville, où y avoyt grand nombre tant de bourgeois que de ladicte court et plus que n'est acoustumé d'assister esdicts conseilz généralz, par lesquels enfin, contre l'oppinion dudict président et de quelque petit nombre d'aultres ses adhérans, fut arresté, après avoir remonstré que tous ceulx que l'on voulloit dire suspects avoient esté absoultz en jugement contradictoire, que l'on n'en parleroit point et que en ladicte ville estoyt plus besoing d'estaindre ce feu que de l'alumer, et ceste oppinion fut suivye par les plus affectionnez catholicques qui sont en ladicte ville. Voyla comment il perdit sa cause laquelle il tache encores faire rebolir[3]

1. *Auriac*, à l'est de Toulouse; *Mazères* et le *Mas-d'Azil*, dans le pays de Foix ou Ariège; *Buzet*, au nord-est de Toulouse.

2. *Les mascarats*, les noircis.

3. *Rebolir*, rebouillir.

pour se vanger par ce moyen de quelques siens ennemis et troubler plus avant le repos de ladicte ville.

Pour le regard des villes et lieux qui sont ez envyrons d'icelle, tous s'efforcent à se garder des courses et entreprinses que les ennemis pourroyent faire contre eulx, et la plus part ont garnisons. Il est vray que c'est une chose bien misérable de veoir et entendre les grandes folles[1], charges et ruynes que le pauvre peuple endure par moyen desdictes garnisons, pour n'estre mis ny despartis en lieux qu'il seroit besoing et estre encores plus mal disciplinez, car sont conduicts par des chefs qui font eulx mesmes le désordre et pilhent tout ce qu'ilz peuvent attraper, sans que l'on doibve espérer d'en avoyr raison, car la pluspart n'ont rien à perdre et sont gens de peu, ayant prins et receu commission du premier président ou de ladicte court; et sont si mal à propoz despartis que en la diocèse de ladicte ville de Tholoze sont entretenues douze compaignies, la pluspart desquelles sont logéez à III et IIII lieues des villes tenues par l'ennemy et sur les grands chemins, comme sur le chemin françois ez villes de Castenet, Vazieyres, Montesquieu, Villenouvelle et Villefranche[2], et pour n'estre près de l'ennemy les soldats ne s'occuppent que à pilher les mectairies et l'estat[3] des pauvres gens sur lesquels vivent à discrétion sans garder aulcun taux[4], tellement que la pluspart sont constraincts habandouner leurs maisons et laisser leurs labourages, et que s'il n'y est donné ordre ne se trouveront aulcuns vivres sur ledict grand chemin. A quoy est très nécessaire y prouvoir le plustost.

De ce qui semble nécessaire pour conserver la tranquillité de ladicte ville et soullagement des villes et lieux qui sont ez environs d'icelle.

Pour conserver ladicte ville en toutte paix et tranquillité et obvyer autres entreprises de ceulx qui désirent troubler l'estat

1. *Folles*, foules.
2. Ces localités se trouvent toutes au sud-est de Toulouse.
3. *L'estat*, le bien, les propriétés.
4. *Aucun taux*, aucune mesure.

d'icelle, par ce qu'il deppend principallement de l'eslection qui sera faicte des cappitouls pour la prochaine année, qui sont les magistrats populaires, lesquelz aulcuns turbullants commencent à briguer et s'efforcent de le faire à leur poste, mesme ledict président Lathomy, lequel est après d'y faire mettre ledict Delpech vieulx ou Belin son beau frère, ensemble ung nommé Brisault et son nepveu La Croix ou Supersantis. Seroit très nécessayre que pour la présente année et veu la nécessité d'icelle, comme fut faict en l'année 1563, Sa Majesté nomma et choisit lesdicts Cappitouls et qui fussent pris des plus notables bourgeois et advocats de ladicte ville, et cependant parce que le jour destiné de ladicte eslection est au XXIIIe du moys de novembre et qui ne seroit possible avoir si tost responce du roy, monseigneur le mareschal[1] pourroit escripre comme gouverneur, tant à la cour de Parlement, premier président, séneschal, viguier et cappitols qu'ils eussent à différer ladicte eslection de Cappitouls jusque avoyr entendu le voulloir de sadicte Majesté qui pourroit estre dans la feste de Sainte Luce qui est le XIIIe décembre, auquel jour les cappitouls nouveaulx ont acoustumé entrer en charge et non plus tost, telement que par la emporte différer ladicte eslection jusques audict jour XIIIe XIIIIe décembre et c'est le seul et plus souverain remède pour tenir ladicte ville en tranquillité en prenant quelques ungs de la liste qui est envoyée, qui sont tous des plus affectionnés catholicques et des plus apparens et riches de ladicte ville.

Pour obvyer aulx maulx et desordres qui se commectent en ville et lieux qui sont ez environs d'icelle par les garnisons qui y sont mises est très nécessaire de les discipliner mieulx que ne sont, les faire vivre par taux ou les faire paier comme ce faict en Guyenne pour monsieur l'admiral et prandre d'aultres chefz et cappitaines que ceulx que ladicte Court et premier président ont faict, que se contenteront bien d'estre simples soldats soubz quelque brave chef et fault qu'ils soient aultrement despartis et en lieux plus voysins des villes rebelles.

Et surtout est tout nécessaire d'establir ung prevost pour le chastiement desdicts desordres et punytion de ceulx qui contreviendront

1. Toutes les fois que le mot « le maréchal » est écrit sans autre commentaire, il s'agit du maréchal Damville.

à voz ordonnances sur la manière de vivre desdictes garnisons, car se meslent parmy icelles infinité de larrons et volleurs qui preignent robbe [1] de tout homme et offencent aussi volluntiers les catholicques que ceulx de la prétendue religion.

Entre touttes choses et pour mieulx prouveoir à tout, est plus que nécessaire que mondict sieur le mareschal face ung voiage audict Tholose, ou bien du moings qu'il s'approche de plus près de ladicte ville, estant chose indubitable que tele obéissance luy sera randue comme il désirera et que cela servira grandement au soulagement des bons subjects de sadicte Majesté.

Les noms et surnoms de ceulx qui semblent estre plus affectionnés au service de Dieu, du roy et du public, pour estre esleus et choisis en l'administration cappitulaire et contre lesquelz ne se trouvera y avoyr eu prévention aulcune, ains la pluspart d'iceulx avoir esté aultreffois en ladicte administration et aultres charges honnorables.

Au cappitoulat de la Daurade :

Nicollas Pellissier, marchant, a esté autreffois cappitoul.

Aldiac, marchand.

Raimon Pessolet, marchand.

Au cappitoulat de Sainct Estienne :

Josse Laurent jeune, fils d'aultre Josse, a esté esleu aultreffois à la charge de viguier.

Bosquet, advocat, a esté cappitoul.

Sainct Geume, advocat.

Au cappitoulat de la Pierre :

Rudelle, docteur et advocat.

Du Vernet, sieur de Puysagnel.

Maurice, marchant.

Au cappitoulat du Pont vieulx :

La Gorce, docteur, a esté aultreffois cappitoul :

Gamoy, a esté aussi cappitoul.

Martin de Garrat.

Au cappitoulat de la Dalbade :

Jehan Maurel, advocat, a esté cappitoul autreffoys.

Alier, advocat, a esté aussi cappitoul.

1. *Prendre robbe*, dépouiller.

Tournemyne.

Au cappitoulat de Sainct Barthélemy :

Guariguet, advocat.

Gaston du Pin, marchand, a esté cappitoul et est cappitaine de la ville.

Bonnet, docteur.

Au cappitoulat de Sainct Sernin :

Aurecoste, a esté aultreffois cappitoul.

Espimetolz vieulx, a esté aussi cappitoul.

Colomier, a esté cappitaine et sergent majour en ladicte ville.

Au cappitoulat Sainct Pierre de Cuisines :

Defonte, advocat, a esté cappitol.

La landelle, a esté aussi cappitoul.

Thomas, a esté greffier en la séneschaulcée.

Sera bon en choisissant de ces personnes qui sont tous signalés, que Sa Majesté pour oster toutte difficultés, déroge à l'estatut de cinq ans et des alliances [1], s'il s'en trouvoit entre les nommez au présent rolle.

DANIEL CHAMIER

NOUVELLES RECHERCHES ET INFORMATIONS NOUVELLES

GÉNÉALOGIQUES, BIOGRAPHIQUES, BIBLIOGRAPHIQUES [2]

V

DEUX LETTRES INÉDITES DE DANIEL CHAMIER A ISAAC CASAUBON.

Les deux lettres qui vont suivre se trouvent à Londres au British Museum (Ms. Burney, 363, fol. 210). Elles sont rares, les épîtres de Daniel

1. Le rédacteur de la note demande que l'on puisse déroger au statut qui exigeait cinq ans d'intervalle entre une charge de capitoul et de nouvelles élections et stipulait certaines incompatibilités pour cause de parenté.

2. Voir les précédents cahiers, p. 160 et 227.

Chamier; nous n'en avions pas encore rencontré de cette sorte. Elles montrent le ministre de Montélimar dans son cabinet, au milieu de ses préoccupations d'érudit théologien, correspondant avec un des savants les plus célèbres de son temps, un de ceux qui le tenaient en plus haute estime, Isaac Casaubon. Comme ces lettres sont en latin, il nous a semblé nécessaire d'en risquer une traduction, pour plus de clarté et d'intérêt, et d'y joindre aussi quelques notes explicatives : car ce qui était familier à Chamier et à Casaubon est un peu « de l'hébreu » pour leurs descendants et exige des recherches spéciales qui ne sont pas toujours commodes.

I. *Isaaco Casaubono D. Chamierus S.*

Eodem die accepi, Vir doctissime, tum a te literas una cum *Nysseni Epistola*[1], tum Lugduno magni Scaligeri *Thesaurum temporum*[2]. Quem ego diem inter paucos mihi felices observo. Legi *Nysseni epistolam,* plenam candidæ pietatis sinceræque charitatis. Tuas etiam notas non possum non laudare. Utinam multa ejusmodi,

---

I. *A Monsieur Casaubon, à Paris.*

J'ai, le même jour, reçu votre lettre avec votre *Épître de Grégoire de Nysse*[1], et aussi m'est arrivé de Lyon le *Thesaurus temporum* du grand Scaliger[2]. Je compte peu de jours aussi fortunés que celui-là. J'ai lu l'*Épître* de Grégoire de Nysse : elle est pleine de candide piété et de charité sincère. Je ne saurais assez louer les notes que vous y avez mises. Ah! si nous pouvions en obtenir de vous beaucoup comme cela, c'est-à-dire religieuses. Je le souhaite,

1. *Gregorii Nysseni ad Eustathiam, Ambrosiam et Basilissam Epistola.* Is Casaubonus nunc primum publicavit, latine vertit et illustravit notis. Paris, 1606. Rob. Estienne, in-8.

2. *Thesaurus temporum,* complectens Eusebii Pamphili Chronicon, latine, S. Hieronymo interprete; cum ipsius *Chronici* fragmentis græcis antehac non editis, et auctores omnes derelicta ab Eusebio continuantes, edente J.J. Scaligero, qui notas et castigationes in Eusebium, necnon isagogicorum chronologiæ canonum libros tres adjecit.

id est religiosa, a te possimus habere. Meum id quidem votum, nec solius. Multa habeo tecum communicanda de studiis meis : quæ nunc non possum, præ festinatione discedentis hujus viri boni qui vix horam ad scribendum concessit. Dedi ei fasciculum literarum a matre tua, quas, ante tres aut quatuor ad summum dies, accepi. De rebus Venetis, valde cupio a te audire, quoties scribes. Nam rem tantam fieri non potest ut non cordi habeam. Vale, Vir doctissime, meque ex animo tuum vere amato. Ex Acusiorum Colonia, XXII jan.

II. *Doctissimo Viro J. Casaubono D. Chamierus S.P.D.*

Quæ mihi a te jam secundo redditæ sunt literæ, eæ tui videndi longe quam antea cupidiorem reddiderunt. Nam amorem, quem tam prolixe testaris, stupidus sim si non amem. Itaque omnino decretum

---

et je ne suis pas le seul à le souhaiter. J'ai bien des choses à vous communiquer au sujet de mes travaux, mais je ne peux pour l'instant, étant trop pressé par le brave messager qui va partir et qui ne m'a accordé qu'une heure pour ma correspondance. Je lui ai remis une petite liasse de lettres de votre mère, que j'ai reçues il y a seulement trois ou quatre jours. Je désire vivement que vous me donniez des nouvelles des affaires de Venise, chaque fois que vous m'écrirez, car je ne puis m'empêcher d'avoir à cœur une chose de si grande importance. Demeurez en santé, très savant ami, et aimez-moi véritablement du fond du cœur. De Montélimar, le 22 janvier.

D. CHAMIER.

II. *A Monsieur Isaac Casaubon.*

La nouvelle lettre que j'ai reçue de vous a rendu encore plus vif le désir que j'avais déjà de vous rencontrer. Car il faudrait que je fusse fou pour ne pas répondre ainsi que je le fais à l'amitié que vous me témoignez avec tant d'insistance. Aussi il est tout à fait

est ad te ire. Tempus et locum significabit is ipse qui has reddet. Habeo a nostro Chalassio ad te mandata, etiam de œre illo de quo scribis, ut satisfaciam. De rebus Venetis quæ significasti quam grata fuerint vix credas. Nova sunt nobis, in hoc mundi angulo positis. Sed audin? Quo plus sunt potæ, plus sitiuntur aquæ. Ita rem habes cum hydropicis. Paulum illum monachum, te nominante, amo; laudante etiam, miror[1]. Ejus opera si non videbo, nusquam erunt. Scaliger scripsit ad me nonnihil de suo Eusebio, sed modeste ut semper : videre nondum contigit. Sed non quiescam donec desiderium expleam. De Baronio, gaudeo tuum idem judicium esse et meum; quod amicis plurimis jampridem testatus sum. Lego ejus *Annales*, nec indiligenter. Amo eruditionem, laborem miror : nollem esse Papistam. Sed tuas Observationes, non licebit videre?

---

décidé que j'irai vous visiter. Le temps et le lieu vous seront indiqués par celui qui vous remettra la présente. J'ai reçu de notre ami Chalas de quoi vous satisfaire, même au sujet de l'argent dont vous me parlez. — Vous ne sauriez croire combien m'ont été agréables les détails que vous m'avez donnés sur les affaires de Venise. C'est du nouveau pour nous, relégués que nous sommes dans notre petit coin. Mais, vous savez, plus on boit plus on a soif. Vous avez affaire à des hydropiques. Ce brave *Paolo*, le moine, que vous nommez et dont vous faites l'éloge, je l'aime, je l'admire[1]. Si je ne prends pas connaissance de ses écrits, c'est que je ne les trouverai nulle part. — Scaliger m'a écrit quelque peu au sujet de son *Eusèbe*, mais modestement comme toujours. Je n'ai pas encore eu la bonne fortune de le voir, mais je n'aurai pas de repos que je n'obtienne satisfaction. Sur Baronius je suis heureux de voir que

1. Fra Paolo (Sarpi) le célèbre religieux servite, qui, nommé « théologien consulteur » de la République de Venise, soutenait alors avec tant d'énergie les droits de cette République contre les persécutions de la cour de Rome. Cette ardente querelle tenait attentifs en Europe tous les antagonistes de la papauté, et comme on y voyait une grosse affaire, ainsi que Chamier l'indique dans sa précédente lettre, on était dans l'attente d'une grave solution. Tout s'arrangea peu à peu, grâce aux bons soins du roi Très-Chrétien qui avait intérêt à caresser et à servir le souverain pontife.

Cujus igitur? Nam vere tuum hoc munus est; tuum inquam, cui tam exacta est omnium rerum cognitio. Nam quem præterea arbitraris tanto operi suffecturum? Et quidem, in hoc rerum statu, quæ tua sit conditio, atque a quibus te pendere oporteat, non est quod putes me non videre. Sed tum credere potes, inter suspiria, non etiam vota erumpere? Vide cui te totum debeas; reliquis cave totum te impendas. Sed hæc coram, si Deus dederit. Unum est quod jampridem tecum volui communicatum, quodque ad tuam illam (vere tuam) criticam pertinet. Cum versarer in controversia, de numero librorum canonicorum, occurrit locus Epiphanii, in *Anchorato*, de Solomonis et Siracidæ *Panareto* [1]. Quos libros utiles cum fateatur, negat tamen esse canonicos : διό δε ἐν τῷ ἀαρὼν ἀνατέθησαν, τοῦτε ἐν τῇ τῆς διαθήκης κιβωτῷ. Mendosa hæc esse manifestum. Cornarius vertens legit : διό οὐδέ ἐν τῷ ἀαρὼν ἀνετέθησαν, οὐδέ ἐν τῇ τῆς διαθήκης κιβωτῷ.

---

votre jugement est conforme au mien; c'est ce que j'ai déclaré à plusieurs amis. Je lis ses *Annales*, et avec attention; j'aime son savoir, j'admire son labeur; je voudrais qu'il ne fût pas papiste. Mais ne verrons-nous pas vos Observations? Car cette tâche est bien vôtre. Oui, vous nous devez de vous en acquitter, vous qui possédez une si exacte connaissance de toutes choses. Quel autre que vous, je vous le demande, serait en mesure d'accomplir un tel travail? Et, dans l'état des choses, vous ne pouvez croire que je me fasse illusion sur votre situation et sur les circonstances dans lesquelles vous vous trouvez. Mais vous pouvez bien penser qu'au milieu de mes soupirs je ne peux pas ne pas former des vœux. Examinez à qui vous vous devez tout entier, pour ne vous point divertir à d'autres soins que ceux-là. Mais de ces choses nous débattrons tête à tête, si Dieu le permet. Voici un point que je voulais vous soumettre et qui est bien du ressort de votre critique (*votre* par excellence). En m'occupant de la question du nombre des livres canoniques, je suis tombé sur un passage d'Epiphanius, dans son *Anchoratus*, sur le *Panaretus* de Salomon et du Siracide [1]. Tout en reconnaissant ces livres comme

1. Saint Épiphane adressa, dès l'année 374, aux moines d'Orient, sous le titre allégorique d'*Ancre* ('Αγκυρωτος Λόγός), un long traité destiné à raffermir leur

Nec Junius [1] aliter, et distinguit arcam a capsa quadam ecclesiastica : ut in illa fuerint canonici et ῥητοί : in hac vero, non ῥητοὶ, sed tamen utiles. Quod cujusmodi sit, fateor non intelligere. Sed lego τουτέστιν : ut idem sit ὁ ἀαρὼν, Hebraïcé ἡ τῆς διαθήκης κιϐωτός. Hanc meam emendationem cum communicarem D. Gigordo [2], objiciebat non potuisse eos libros reponi in Arca Testamenti, quæ longe ante perierat quam essent facti. Sed ego tamen urgeo, non dici tantum ἐν τῇ κιϐωτῳ, sed diserte ἐν τῇ τῆς διαθήκης. Sed hac de re libenter audiam tuum judicium. Nobis enim qui illa vobis paucis concessa

---

utiles, il affirme qu'ils ne sont pas canoniques : διό δὲ εν τῷ ἀαρὼν ἀνατέθησαν, τοῦτε ἐν τῇ τῆς διαθήκης κιϐωτῷ. Ce texte est évidemment fautif. Cornarius le corrige et lit : διό οὖδε ἔν τῷ ἀαρὼν ἀνατέθησαν, οὖδε ἐν τῇ της διαθήκης κιϐωτῷ. Du Jon [1] fait de même et il distingue l'arche d'une sorte de coffre ecclésiastique : dans celle-là auraient été mis les livres canoniques et authentiques (ῥητοὶ); dans celui-ci, les non authentiques (*non* ῥητοὶ), mais utiles. J'avoue ne pas comprendre. Mais je lis : τουτέστιν, et je pense que ὁ ἀαρὼν est la même chose en hébreu que ἡ τῆς διαθήκης κιϐωτὸς. Comme je faisais part à Gigord [2] de ma correction, il me fit cette objection, que les livres n'avaient pu être déposés dans l'arche du Testament, laquelle avait été détruite longtemps avant qu'il fussent composés. Mais moi j'insiste, faisant observer qu'il n'est pas dit seulement ἐν τῇ κιϐωτῷ, mais explicitement ἐν τῇ τῆς διαθήκης. C'est sur quoi je serais très aise d'avoir votre avis. Car il ne nous est pas donné de pénétrer dans ces arcanes de la critique qui est le domaine réservé de quelques

foi par la réfutation des objections des hérétiques. — Le *Panaretus* (πανάρετος, qui réunit toutes les vertus) dont il est question, est sans doute le type de la sagesse dans un des livres apocryphes attribués à Salomon et dans l'Ecclésiastique, de Jésus fils de Sirach, ou Siracide. — Le passage cité par Chamier se lit dans le *De Ponderibus et Mensuris*, au chapitre IV. Il faut remarquer, pour l'intelligence de la lettre de Chamier, que le mot *Arche* s'écrit en hébreu *Aron*.

1. Du Jon : *Libri apocryphi sive Appendix Testamenti Veteris ad canonem priscæ Ecclesiæ adjuto, etc. Notis brevibus illustrata* per F. Junium. Francof. 1579, in-fol.

2. Jean Gigord, ministre et professeur de théologie à Montpellier.

critices adyta non accessimus; nostra omnia non possunt non esse suspecta. Vale, Vir doctissime, tuumque Chamierum, ita certe ex animo tuum, redamato. — E Musœo nostro. Pridie Id. Decembris MDCI.

CHAMIER.

---

privilégiés comme vous : tout ce qui émane de nous ne peut qu'être suspect. — Maintenez vous en santé, très savant ami, et rendez à votre très affectionné Chamier la profonde amitié qu'il vous porte. De notre cabinet, la veille des Ides de Décembre 1601.

CHAMIER.

VI

CONFÉRENCE DE MEYSSE, EN VIVARAIS, AVEC LE JÉSUITE BROSSARD, EN 1606.

Nous avons pour la première fois signalé, dans notre livre (p. 271), le compte rendu publié par Daniel Chamier de cette conférence, d'après un exemplaire nous appartenant, mais auquel manquent le titre et les douze premières pages[1]. Vainement nous avons fait appel aux chercheurs[2] et attendons, depuis vingt-huit années, ce *desideratum :* tant sont devenus rares certains ouvrages de controverse ! Nous en sommes donc toujours aux extraits que nous avions pu tirer (*Ibid.*, p. 461) de notre petit volume mutilé et de la publication du sieur d'Illaire de Joviac, gouverneur de Rochemaure (*Remonstrance*, etc., Tournon, 1607), ainsi que du *Réveille-matin des Apostats sur la révolte de Jacques Illaire*, etc., par Jean Valleton, ministre de Privas (1608).

Cependant la note que nous allons reproduire nous fut adressée, en avril 1868, par M. E. Arnaud, le pasteur de Crest qui préparait alors sa monographie de l'*Académie de Die :*

1. Le titre complet manque aussi dans l'unique exemplaire qu'ait pu examiner M. Arnaud. Voir sa brochure de 1872, p. 20.
2. Voy. *Bulletin*, 1886, t. VI, p. 115.

« Chamier fut invité, en 1606, à assister au colloque de Pousin où s'assemblaient six ministres : Valleton, La Faye, Reboulet, Lyzay, Carrat et Chamier. Le colloque se transporta à Meysse, bourg situé plus au midi, pour ouïr les objections d'un protestant, nommé d'Illaire, sieur de Jovyac, qui se sentait ébranlé dans sa croyance, se fit peu après catholique et, selon la mode du temps, publia pour se justifier un écrit intitulé : *L'heureuse conversion des Huguenots qui ont cogneu l'abus de la prétendue religion* (Lyon, Pierre Rigaud, 1608, in-12. Divisée en trois livres). Il paraît que le colloque ne fit pas un grand cas de la démarche du sieur de Jovyac, car celui-ci se plaint amèrement, dans son livre, de la hauteur avec laquelle il fut reçu et de la brièveté des réponses qu'on se contenta de lui faire. Il se montre surtout irrité contre Chamier, qu'il traite d'artificieux et d'impudent, et qui, d'après lui, « veut être toujours le coq parmi les poules » : défaut commun à plus d'un du métier. L'écrit d'Illaire fut réfuté par J. Valeton, le ministre de Privas, dans un volume intitulé le *Réveille-matin des Huguenots sur la révolte de Jacques Illaire*, etc. (in-16, s. n. d. l. cité par Haag). Un autre écrivain, nommé Du Gua, répondit aussi à d'Illaire. Notre apostat le qualifie de pédant, sans autre désignation plus polie. Ce Du Gua appartient vraisemblablement à la famille de ce nom que La Chesnaye des Bois dit originaire du Dauphiné (Voy. Haag). D'Illaire, fort mécontent de la réception à lui faite par le colloque de Meysse, manda secrètement deux jésuites, Brossard et Boëte, pour lui prêter main-forte et discuter avec les ministres. Chamier, pendant trois jours, lutta avec eux dans le temple de Meysse, devant toute la noblesse du pays et un nombreux concours de peuple, et après ce temps, fatigué sans doute des faux-fuyants et des arguties des jésuites, déclara qu'il ne poursuivrait la discussion que par écrit. Il ne résulte pourtant pas du livre d'Illaire qu'il y ait eu échange de lettres de controverse entre Chamier et ses adversaires. Mais les actes de la dispute de Meysse furent publiés par les soins du célèbre pasteur de Montélimar. Seulement nous n'en avons trouvé aucune trace dans les sources imprimées. »

M. Arnaud nous écrivait n'avoir pas encore connaissance de notre ouvrage lorsqu'il nous transmettait cette note, où il visait spécialement une lacune des biographies de Haag et de Rochas. On voit que nous l'avions déjà comblée autant que possible à l'aide de nos propres documents, que cette note ne faisait que confirmer. Nous avions eu en mains : 1° la *Remonstrance*, du sieur de Joviac, qui nous donnait à peu près les mêmes détails ; 2° le *Réveille-matin*, de Valeton, qui les complétait ; 3° et, avant tout, notre compte rendu de Chamier lui-même, malheureusement incomplet de douze pages, et dont M. Arnaud n'a

point rencontré un second exemplaire complet. — Quand donc se révélera ce *rarissima avis* de la « bibliographie chamiéresque »[1] ?

VII

CONFÉRENCE DE SAINT-MARCELLIN AVEC LE PÈRE TOLOSANI, EN 1606. — ÉCRIT CONTRE LE R. P. SUAREZ (1602)

Autre *desideratum* non encore rempli.

C'est la *Table chronographique* du jésuite J. Gaultier (in-fol., 1638, p. 459) qui signale un écrit de Chamier contre le P. Tolosani, abbé et supérieur général de l'Ordre de Saint-Antoine de Vienne, « fléau des calvinistes du Dauphiné ». Nos investigations et nos appels n'ont pas obtenu de résultat. Nous en sommes encore au point mentionné dans notre livre (p. 460 et 468). Trop heureux encore d'avoir pu, grâce au *Bon Prélat* publié en 1645 par Jean Loyac, y constater que l'assertion du P. Gaultier reposait sur un fait autenthique.

Mais M. Arnaud a pu se procurer un exemplaire (encore y manquait-il le titre) du livre de Chamier, lequel est, paraît-il, intitulé :

Actes de la conférence tenue à Saint-Marcellin au mois d'avril 1606, *publiez par Daniel Chamier, pasteur du Montélimar* (139 p., in-12).

Chamier y juge ainsi les divers antagonistes auxquels il eut affaire : « Rien de si mignard que Coton, rien de plus sophiste que Gautier... Coissard étoit étourdi... Fenouillet écolier, Thoulousain (Tolosany) rhétoriqueur. » Ce dernier fit paraître une *Démonstration que ce que l'Église enseigne de la présence réale* (sic) *n'est que parole de Dieu* (in-8, Lyon, 1608), avec une dédicace datée de Saint-Antoine, 21 octobre 1607. M. Arnaud pense que c'est une réponse au livre de Chamier[2].

Rappelons, à ce propos, pour mémoire, que la *Table chronographique*

1. Resterait aussi à découvrir le compte rendu publié par le P. Brossard, d'après la *Bibliotheca scriptorum Soc. Jesu*, demeuré introuvable. M. Arnaud ne fait qu'en donner le titre : *Response du P. Jean Brossard aux impostures de Daniel Chamier, Ministre du Montélimar, sur le raccourcy de la conférence de Meysse en Vivarès* (Tournon, 1607, in-8 de 118 p.).

2. *Notice historique et bibliographique sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'Édit de Nantes*, par E. Arnaud (gr. in-8 de 64 p. tiré à 225 ex. — Grenoble, 1872).

de Gaultier mentionne aussi (p. 800) un autre volume publié par Chamier, en 1602, contre le R. P. Suarez, observantin portugais qui devint évêque de Saïs. Il a jusqu'ici échappé à toutes les recherches. Avis aux lecteurs, — car il ne faut jamais désespérer en pareille matière.

VIII

DISPUTE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, CONTRE LES MINIMES BRUNO ET MELLO, ET LE P. GÉRARD, EN 1609. — COMPTE RENDU DE CHAMIER NOUVELLEMENT RETROUVÉ.

Non, il ne faut désespérer jamais, et en voici justement une preuve *probante* qui nous arrive tout droit de Montauban — comme mars en carême — à l'instant où nous sommes en train de reviser ces notes de notre vieux dossier Chamier.

Notre publication de 1858 avait enregistré (p. 309), d'après une pièce de la bibliothèque de Genève, la présence de Daniel Chamier, le 2 avril 1609, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, comme « conduisant l'action » du Synode provincial du Dauphiné... Et c'était tout. Nous n'en savions pas davantage et ne nous doutions pas que là aussi il avait eu à ferrailler contre des frocs romains. Mais voilà que M. le pasteur D. Benoit (lequel a donné, il y a quatre ans, dans ce *Bulletin*, une étude sur « le petit-fils du grand Chamier ») a découvert un petit opuscule imprimé dudit Daniel, opuscule totalement inconnu jusqu'à présent de tous ceux qui s'étaient occupés de lui, et il vient d'adresser à notre rédaction, sur cette trouvaille, une petite notice qui nous a été immédiatement communiquée et que nous insérons ici avec tous nos remerciements :

« C'est, dit M. Benoit, un in-32 de onze centimètres et demi de long sur huit de large, relié en parchemin. Il a 160 pages et porte pour titre :

Danielis | CHAMIERI, *Delphinatis* | *Ecclesiæ apud Acusios* | *Pastoris*, | *Disputatio Tritastrensis.* | *Genevæ excudebat Nicolaus des Portes* | MDCX. |

« En voici la dédicace :

« *Patribus venerandis et Fratribus eminentissimis, Ecclesiarum in Delphinatu Pastoribus, fidelissimus vigilantissimusque Daniel Chamierus S.P.D.*

« En vobis, Patres venerandi, en vobis, Fratres carissimi, monumenta perpetui dedecoris, quod, ex insolenti provocatione vestri, reportavit Bruno. Nam cum, vestro jussu suscepta fuerit hæc pugna, vestrisque precibus reportata victoria, vobis hoc, quantulumcumque est tropæum, dicari debet. Spero, qui indignati estis provocantem, qui sperastis prostratum, libenter recognituros triumphum. Valete plurimum, in Christo Patres venerandi. Valete, et vos, Fratres charissimi, meque, vestro jussu, in rebus longe majoribus desudantem, fovete vestra perpetua caritate, juvate vestris perpetuis precibus[1]. »

« Le synode provincial des Églises réformées du Dauphiné se tint, le neuvième jour des calendes d'avril 1609, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, que Chamier décrit ainsi :

« Situs ejus inter modicos colles arenosos; libero siccoque aëre, cœlo salubri, solo ubere, læto aspectu. Eleganti murorum structura olim conspicuam, bellorum civilium inciviliter grassantes furores deformaverunt[2]. »

« La dispute dont il fut l'occasion roula sur l'autorité de l'Écriture, de l'Église et du pape. Chamier fut secondé par les docteurs en théologie Jean Sharp, professeur à l'Académie de Die, et Jean Félix, pasteur à Grenoble (Voy. sur ce dernier, homme remarquable, mais peu connu, *Bulletin*, t. V, p. 304, et VI, p. 340, et Arnaud, *Hist. des Protestants*

1. *Aux très vénérables Anciens et aux très dignes Frères, Pasteurs des Églises du Dauphiné, leur très fidèle et très vigilant serviteur Daniel Chamier.*

« Voici les preuves et témoignages de la défaite honteuse qu'a subie le sieur Bruno, à la suite de ses insolents défis. Le combat fut entrepris par votre ordre exprès, la victoire remportée par vos prières : il est juste que le trophée, si minime qu'il soit, vous soit dédié. Vous reconnaîtrez, je l'espère, avec satisfaction, le triomphe obtenu sur celui dont les provocations vous indignèrent et dont vous souhaitâtes l'abaissement. Maintenez-vous en santé, très chers Frères, et gardez toutes vos bienveillantes et constantes prières pour le dévoué serviteur qui, par votre commandement, consacre ses labeurs à des travaux d'une bien autre importance. »

2. « Situé au milieu de collines sablonneuses; air sec, ciel salubre, aspect riant. D'élégantes murailles ceignaient autrefois la ville, mais la fureur des guerres civiles lui a fait subir bien des disgrâces et des dommages ». — Rappelons, en passant, que le premier pasteur de l'Église réformée de Paris après la Révolution, P.-H. Marron, né en Hollande, était d'une famille de réfugiés de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

du Dauphiné, t. II, p. 394). Leurs adversaires furent les minimes Jean Bruno et Baptiste Mello et le jésuite Valentin Gérard.

» M. Charles Read, dans son *Daniel Chamier* (p. 309), dit un mot de ce synode et nous apprend que Chamier conduisait l'action, mais ne dit rien de la dispute qui le signala. C'est un épisode, entre mille, de cette guerre de parole et de plume qui avait succédé à la guerre d'épée de la période précédente, et fit autant couler de flots d'encre que la première avait fait couler de sang. »

Ainsi, grâce à l'heureuse découverte de M. Benoit, cette petite bataille de Saint-Paul-Trois-Châteaux est désormais acquise aux fastes dauphinois. Chamier a sonné la victoire (pour si mince que soit le trophée, comme il le dit lui-même dans sa dédicace); — mais qui n'entend qu'une cloche... Or, il est peu vraisemblable que le trio Bruno-Mello-Gérard n'ait pas profité aussi de l'occasion pour noircir, de son côté, un peu de papier. Cela se retrouvera peut-être un jour ou l'autre. Trois religieux, dont un jésuite, se tenir pour battus! Cela s'est-il jamais vu, à aucune époque? Toujours est-il que voilà une lacune comblée, qui n'était même pas soupçonnée, et qu'un chapitre et un numéro sont ainsi venus s'ajouter aux éphémérides et à la bibliographie chamiéresques.

(*A suivre.*) CHARLES READ.

BIBLIOGRAPHIE

JEAN GOUJON

LA VÉRITÉ SUR SA RELIGION ET SUR SA MORT

(D'APRÈS MM. TOMMASEO SANDONNINI ET A. DE MONTAIGLON)

On ne possédait jusqu'ici aucune preuve que Jean Goujon appartînt à la France protestante. Une tradition dont l'origine est obscure le faisait mourir sur son échafaud de sculpteur, au Louvre, d'un coup d'arquebuse, au milieu du massacre de la Saint-Barthélemy. La seule page qu'il nous ait laissée, l'introduction à l'édition de *Vitruve* qu'il publia avec Jan Martin, en 1547, favorisait plutôt qu'elle ne contredisait l'opinion qu'il était huguenot. Mais en réalité, si, grâce à de rares documents authentiques on pouvait suivre sa trace de 1540 à 1562, à partir de cette dernière date, son nom ne se retrouvait plus nulle part, et on en était réduit aux conjectures. On contestait donc qu'il fût une des victimes de la Saint-Barthélemy en rappelant très justement qu'il ne figure pas dans le martyrologe de Crespin, et ceux qui prétendent, contre l'évidence même, que la Réforme n'a pu produire d'artistes véritables, en concluaient qu'il n'était pas protestant.

Grâce à une découverte faite par un érudit italien, M. Tommaseo Sandonnini, nous savons aujourd'hui que Goujon était mort quatre ans avant la Saint-Barthélemy, en Italie, et, ce qui nous importe bien plus que sa qualité de victime du massacre, qu'il était protestant. M. Anatole de Montaiglon a profité de la découverte de M. Sandonnini pour publier dans la *Gazette des beaux-arts*

(t. XXX, p. 379 à 394 et t. XXXI, p. 1 à 21) une nouvelle étude qui résume tout ce que nous savons aujourd'hui de certain sur le célèbre artiste.

Il commence par rappeler qu'on possède de Goujon deux portraits dont l'un, qui a appartenu à feu B. Fillon, a été reproduit dans le *Gazette* susdite en 1878, et dont l'autre, bien supérieur, se trouva dans un *Album amicorum* de Barnabas Pomer, peintre voyageur allemand, qui a été vendu à Paris en 1869[1]. Mais on ignore toujours le lieu de naissance de l'artiste. Il est seulement permis de conjecturer que puisque ses plus anciens travaux nous le montrent établi à Rouen, de 1540 à 1542, il était Normand. On peut encore voir, à l'église Saint-Maclou de Rouen sous les orgues, deux colonnes en marbre qui lui furent payées « 70 livres soleil », et sous le porche, deux portes en bois sculpté qui sont certainement de lui ainsi que la fontaine qui se trouve aussitôt après le porche sur la face latérale gauche de la même église. Il a aussi travaillé au tombeau du cardinal d'Amboise, dans la chapelle de la Vierge de Notre-Dame de Rouen, mais la statue primitive dont il fit la tête n'y est plus.

En 1544 et 1545 il est à Paris où il exécute la sculpture du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, aujourd'hui disparu, mais dont les bas-reliefs sont au Louvre. De 1545 à 1546, il travaille au château d'Écouen où l'on admire encore des Renommées dont il a orné le cintre de l'arcade qui sert de passage pour aller de la cour dans le parc et le cintre de l'avant-corps sur la terrasse, ainsi que, sur la cheminée de la salle des gardes, le bas-relief de la grande Victoire marchant sur le globe du monde[2]. L'autel de pierre de la chapelle de ce château, où Goujon a mis les admirables figures de la Religion, de la Foi et de la Charité, ainsi que celles des quatre Évangélistes

1. Ce dessin, à la pierre noire, est accompagné de cette inscription :

Maistre Jehan, point n'estes à demy
Gouion, mon amy,
Et le serés
Tant que vouldrés
Et tant que vivrons,
Jehan Gouion.

2. Voy. la *Gazette des beaux-arts* d'avril et d'août 1879, et, pour l'autel, dans la même revue un article récent de M. Lafenestre sur les collections du duc d'Aumale.

et le bas-relief du Sacrifice d'Abraham, se trouve aujourd'hui à Chantilly.

Dès 1547 Jean Goujon est de nouveau à Paris, occupé sans doute et sans qu'on puisse préciser davantage, à l'hôtel Carnavalet originairement construit pour le président de Ligneris. M. A. de Montaiglon lui attribue les figures des Saisons sur la façade du fond de la cour, l'arc triomphal de la porte d'entrée et les têtes de satyres sculptées sur les claveaux des arcades de l'ancienne galerie à jour, aujourd'hui le rez-de-chaussée de l'aile gauche. C'est certainement de cette époque que date la fontaine des Innocents qui avait été primitivement construite à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers pour l'entrée de Henri II à Paris, entrée qui fut si fatale aux « luthériens[1] ». Cette fontaine se composait de trois arcades surmontées d'un petit fronton, une d'un côté de l'angle et deux de l'autre. Goujon ne sculpta pour ce monument que cinq figures de nymphes. Au XVIII[e] siècle il a fallu en ajouter trois autres pour compléter la fontaine actuelle[2].

« A partir de ce moment, dit M. de Montaiglon, Goujon ne travaille plus que pour les maisons royales. » Tout le monde connaît la Diane exécutée pour la fontaine de la cour du château d'Anet, les quatre superbes cariatides, et ce qu'on a recueilli dès œuvres du grand artiste au musée du Louvre. Parmi les sculptures de ce palais auquel il travailla avec son ami Pierre Lescot, depuis 1550 jusqu'en 1562, il faut citer les deux grandes figures allégoriques de femmes qui se trouvent sous le passage de la colonnade au-dessus des portes des musées égyptien et assyrien, ainsi que celles des œils-de-bœuf aux portes du rez-de-chaussée, du Tribunal, et de l'escalier Henri II et celles qui plafonnent la voûte de cet escalier[3].

Voici maintenant comment M. Tommaseo Sandonnini prouve que

1. Voy. le *Bulletin* du 15 mars dernier, page 100, où il faut lire, à la ligne 8, le 16 juin.

2. Dont trois bas-reliefs (des deux naïades à demi couchées et de la nymphe marine entre des tritons et des génies des eaux) ne sont que des copies, les originaux ayant été transportés au Louvre.

3. N'est-ce pas un fait digne d'être relevé que parmi les figures relativement nombreuses qui nous restent de Jean Goujon, il n'y en ait pas une seule qui représente la Vierge ou des saints, mais que toutes les fois qu'il a traité des sujets religieux, comme à Saint-Germain l'Auxerrois et pour l'autel de la chapelle d'Écouen, il ait représenté des figures allégoriques ou des scènes bibliques

Jean Goujon est mort en Italie quatre ans avant la Saint-Barthélemy: Un Français, Laurent Penis de Fontainebleau, graveur sur bois et sur cuivre, qui avait, encore enfant, quitté sa patrie, puis séjourné à Bâle, Genève et Milan, s'arrêta en 1561 à Modène chez les frères Bertelli graveurs et éditeurs de gravures, passa en 1563 environ dix mois à Bologne et retourna ensuite à Modène. En 1566, il se brouilla avec les Bertelli auxquels il reprochait de signer ses gravures de leur nom au lieu du sien. Ceux-ci se vengèrent en le dénonçant à l'Inquisition. En 1568 on lui fit son procès et on le condamna à sept ans de galères. Or c'est dans les pièces de ce procès que Jean Goujon est mentionné trois fois : 1° A Bologne, Penis a demeuré « *chez maître Jean Goggion, Français, tailleur de relief, près Saint-Mamolo, dans la maison d'une veuve* »; 2° Interrogé sur ses complices, il dit : « *ce Français dont je parlais hier* (il s'agit d'un Pierre de Toulouse, horloger) *a quitté Bologne pour aller en France, et nous l'avons accompagné, moi, ce maître Jean Guzon, beaucoup d'autres Français, et un orfèvre hongrois de petite taille, qui est allé à Naples avec le maître Jourdain, Français déjà nommé* »; 3° Or la veille il avait dit que Pierre de Toulouse avait parlé de matières hérétiques, « *une fois étant présent maître Jean Gozzon, Français, aujourd'hui mort, une autre fois maître Jourdain de Paris, barbier, qui demeure à présent à Naples* ». M. Sandonnini observe que les différences orthographiques, *Goggion*, *Guzon*, *Gozzon*, sont sans importance. D'ailleurs, en Italie, on rend le *j* français par *gi;* ainsi « dans un procès fait en 1568 devant le tribunal du Saint-Office à un autre Français, Robert de Fuchis, d'Arras, serviteur du maître d'hôtel de madame Renée de France, duchesse de Ferrare, l'accusé dénonce comme son maître en ses erreurs le secrétaire de la duchesse, Lyon Jamet, l'ami de Clément Marot, qui, rentré en France avec la duchesse, y était mort en 1561, et il l'appelle : *Giametto.*

Il est donc certain que, de même qu'un autre grand sculpteur huguenot, Ligier Richier[1], Jean Goujon quitta la France après le massacre de Vassy, sans doute dès 1562 où, sous les prétextes les plus calomnieux, la populace parisienne, plus cléricale que la cour,

qu'un artiste catholique et pieux aurait certainement conçues et exécutées différemment ?

1. Voy. *Bulletin*, t. XXXII, p. 173.

ne tolérait pas la présence des huguenots[1]. On le retrouve à Bologne dès 1563, au milieu de plusieurs de ses compatriotes fugitifs, comme lui pour cause de religion, le graveur Laurent Penis, l'horloger Pierre de Toulouse, le barbier[2], maître Jourdain; parmi ces Français dont on regrette de ne pas connaître tous les noms[3], Penis, poursuivi quatre ans plus tard, était destiné à souffrir pour sa foi, et déclarera, le 9 décembre 1568, qu'à cette dernière date le grand artiste était mort. Une remarque qui ressort également de ces faits, c'est que le sculpteur qui depuis le XVIe siècle est resté à la tête de l'École française, ne s'est pas inspiré des maîtres italiens puisque ce n'est qu'après avoir produit ses chefs-d'œuvre qu'il se rendit en Italie. Il est clair enfin qu'il n'y est pas allé pour se perfectionner dans son art, mais dans l'espoir d'y trouver un peu plus de liberté religieuse qu'en France. Nous souhaitons qu'en poursuivant ses recherches si heureuses, M. Sandonnini ne découvre pas que Jean Goujon fut déçu dans cet espoir.

N. W.

1. Voy. *Bulletin*, t. XVII, p. 534.

2. On sait que les barbiers exerçaient alors aussi la médecine et la chirurgie.

3. Nous avons sous les yeux un rarissime petit volume protestant et français daté de Bologne et dédié à la duchesse de Ferrare; en voici le titre : *Les doctes et sainctes paraphrases sur les Épistres de Sainct-Paul aux Romains, Galates et Hebrieux, par cy devant non veues ny mises en lumière : par messire Jean François Virgin Bressan. Nouvellement traduites d'italien en françois*, MDLV. La préface, de trois pages ne contient malheureusement aucun renseignement sur l'auteur, et le texte des paraphrases ne paraît guère remarquable si ce n'est en ce qu'il s'écarte çà et là de la traduction française alors en usage parmi les protestants. Ce petit in-12 de 175 feuillets numérotés [feuillet 1 à 3 recto, titre et préface; 4 à 101 recto, paraphrase de l'épître aux Romains; 101 v° à 133 v°, *idem.* sur les Galates; 134 r° à 175 r°, *idem.* sur les Hébreux; dernier feuillet blanc] appartient, comme tant d'autres raretés de notre littérature, à la bibliothèque de M. A. Gaiffe.

CORRESPONDANCE

LA SÉPULTURE DE CATHERINE DE BOURBON, DUCHESSE DE BAR

Nous comptions bien, en annotant les lettres inédites de la sœur de Henri IV qui ont paru dans le dernier numéro du *Bulletin* (p. 307 ss.) sur une communication de M. le pasteur Dannreuther, de Bar-le-Duc, qui s'occupe avec tant de zèle de l'histoire de la Réforme en Lorraine et en Champagne. Nous le remercions de bien vouloir rectifier comme suit, la note 3 de la page 309, relative à la sépulture de la duchesse de Bar et à son domaine de la Malgrange, note que nous avions empruntée à l'article de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XVIII, année 1857) sans rappeler qu'elle contredisait sur le premier de ces deux points, l'affirmation de la *France protestante.* Nous n'avons pu vérifier, s'il subsiste à Vendôme quelque trace du tombeau de la duchesse.

N. W.

Cher monsieur,

Permettez-moi d'ajouter quelques mots à l'intéressant article que vous avez consacré à Catherine de Bourbon, dans le *Bulletin* de juillet. Jusqu'ici, les auteurs protestants ont eu le tort d'abandonner à des adversaires malveillants ou insuffisamment informés, l'étude de ce noble caractère, un des plus remarquables dont la Réforme puisse se glorifier. Quoi d'étonnant si les circonstances douloureuses de ses dernières années sont mal connues et injustement appréciées, lorsqu'on trouve dans des livres récents [1] l'écho non affaibli des haines dévotes qui accueillirent en Lorraine la malheureuse princesse, et qui n'ont pas encore désarmé devant sa mémoire.

Madame d'Armaillé est mal renseignée lorsqu'elle laisse supposer une conversion *in extremis* de Catherine. La sœur d'Henri IV demeura ferme jusqu'à la mort, et la nature des honneurs funèbres qu'on lui rendit ne laisse place à aucune équivoque. Voici des détails

1. Le marquis de Pimodan, *Histoire de la réunion de Toul à la France*, 1885.

que donne à ce sujet un auteur lorrain et catholique, le P. Hugo, abbé d'Étival[1].

« Sur la fin de ses jours, on fit de nouvelles tentatives pour luy faire abjurer le calvinisme ; mais l'opiniâtreté dans sa créance rendit inutiles les exhortations des catéchistes. Elle mourut à Nancy comme elle avoit crû à Nérac. On luy rendit tous les honneurs funèbres dûs à son rang, et convenables à sa Religion. Son corps, posé dans un carrosse drapé de velours noir, et tiré par quatre chevaux caparaçonnez de même, fut conduit en France. Les quatre baillis de Lorraine portaient les quatre coins du drap qui couvroit le cercueil. Soixante gentilshommes marchoient devant avec les gardes. Le comte de Chaligny[2] accompagné de plusieurs seigneurs de la cour, venoit ensuite. Ils étoient côtoyez des gardes suisses. En cet ordre on arriva à Troyes, et Tintiville[3] qui en étoit gouverneur reçut le corps ; de là il fut mené à Vendôme, le tombeau de ses ancêtres. »

Il y avait loin, sans doute, de ce cortège modeste, aux pompes dont la cour de Lorraine entourait les funérailles de ses ducs, mais cette simplicité était bien en harmonie avec les circonstances, et avait peut-être été désirée par madame de Bar[4]. Dans tous les cas, Henri IV, on peut l'affirmer, n'aurait pas permis que sa sœur fût exclue de la sépulture due à son rang.

Catherine de Bourbon repose-t-elle encore avec ses ancêtres, dans les caveaux de la collégiale de Vendôme ? La tombe n'a-t-elle pas subi, lors de la Révolution, le sort de la plupart des sépultures princières ? Les restes n'auraient-ils pas été recueillis au commencement de notre siècle, avec ceux d'autres membres de sa famille, dans la chapelle de Dreux ? Ce sont des questions qu'il sera sans doute facile de résoudre sur place, et en interrogeant les monuments.

Encore une remarque, si vous le permettez, sur le nom du château de la Malgrange, résidence de madame de Bar. Cette terre n'a jamais

1. *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine* (par le P. Hugo, sous le pseudonyme de Baleicourt), Berlin, 1711, in-12.

2. Prince de la maison de Lorraine.

3. Il faut lire, sans doute : d'Inteville.

4. D'après MM. Haag (*France prot.*, art. Bourbon). C'est sur le vœu même de la princesse, exprimé par son testament, que ses restes furent menés à Vendôme. Il serait intéressant de publier ce testament, mais où se trouve-t-il ?

porté le nom de Sans-Soucy (p. 309, note 3), et le séjour qu'y fit la sœur d'Henri IV n'est pour rien dans sa dénomination. Un titre de 1537 la mentionne déjà sous le nom de *Male Grange*, et ce mot pourrait bien être une altération du mot *Valgrange* qui la désignait dès 1401[1]. Il est probable que Catherine de Bourbon, dans sa dernière maladie, habitait le palais ducal de Nancy, et qu'elle y mourut.

Agréez, cher monsieur, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

H. DANNREUTHER.

Bar-le-Duc, 23 juillet 1886.

NÉCROLOGIE

M. LE PROFESSEUR MICHEL NICOLAS

Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort d'un des plus anciens et plus utiles amis de notre œuvre historique, M. le professeur Michel Nicolas. Né à Nîmes le 22 mai 1810, il avait fait ses études à Genève (1827 à 1832) et visité les universités allemandes (1832-1833), pour devenir suffragant à Bordeaux, pasteur à Metz de 1835 à 1838, licencié en théologie à Strasbourg et enfin professeur de philosophie à la faculté de théologie protestante de Montauban. Pendant près d'un demi-siècle il a, en cette qualité, exercé une influence profonde sur de nombreuses générations d'étudiants, et ce n'est qu'à la fin de l'année scolaire 1884-1885 que l'âge et la maladie le contraignirent à prendre sa retraite. Peu de jours après que nos Églises eurent été invitées à lui choisir un successeur, le mercredi 28 juillet dernier, il entrait dans son repos. Appliquées à M. Nicolas, ces paroles ne sont pas une métaphore, mais l'expression de la plus stricte réalité : il fut, en effet, un des travailleurs les plus obstinés du protestantisme universitaire.

Nous n'avons pas à apprécier l'homme ni le professeur, que nous n'avons pas eu le privilège de connaître, mais nous devons rappeler que depuis près

1. Lepage, *Dict. topogr. de la Meurthe.*

de quarante ans l'érudition aussi précise qu'inépuisable du savant a beaucoup contribué à mettre en lumière tout un côté de l'histoire du protestantisme français, c'est-à-dire ses titres de gloire dans le domaine de la théologie, des lettres et des sciences. On n'a pas oublié les travaux qu'il fit paraître dans la première série de ce *Bulletin* sur les *Académies et les Collèges protestants* (t. II, IV, V, VI) et dont ont largement profité toutes les publications ultérieures sur ce sujet, ni sa remarquable *Histoire littéraire de Nîmes* (1854, 3 vol.), ni l'*Histoire de l'ancienne Académie protestante de Montauban* qu'il a fallu lui arracher en quelque sorte l'année dernière et qui, dans un cadre restreint, renferme une foule de renseignements très souvent inédits, présentés sous une forme aussi agréable et intéressante que claire et méthodique; la première et la seconde édition de la *France protestante*, l'*Encyclopédie des sciences religieuses* et, comme la notoriété de M. Nicolas s'étendait bien au delà de notre public spécial, beaucoup d'autres recueils ou revues scientifiques lui doivent un grand nombre de ces notes ou notices que les vrais savants, toujours rares, et les savants obligeants, encore plus rares, peuvent seuls fournir[1]. Mais ces publications, malgré leur valeur, ne donnent qu'une idée incomplète de la science de leur auteur. De plus en plus exigeant, il gardait par devers lui plus d'un travail pour lequel il accumulait toujours de nouveaux matériaux. Ainsi un de nos amis a vu naguère dans ses cartons toute une bibliographie protestante française, vaste répertoire qu'il enrichissait et améliorait sans relâche et sans pouvoir se décider à le mettre en lumière. Ce patient labeur ne sera certainement pas perdu et, en ce temps d'ardente compétition, on doit lui souhaiter de disposer les travailleurs qui l'exploiteront, à rendre plutôt d'utiles et durables services, qu'à produire hâtivement pour jouir d'une gloire aussi fragile que prématurée.

N. W.

1. Notre bibliothèque aussi doit à M. Nicolas, d'abord les thèses soutenues à la faculté de théologie de Montauban, qu'il lui envoyait régulièrement, puis quelques papiers ou parchemins qu'il glanait çà et là pour elle; tout récemment encore il lui adressait la rare collection des programmes de la Faculté montalbanaise, de 1810-11 à 1883-84.

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

Année		Prix
1re année	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9e —	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	
11e année	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	
30e —	1881	
31e —	1882	
32e —	1883	10 fr. le volume.
33e —	1884	
34e —	1885	15 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1883) : 320 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

LA SORTIE DE FRANCE, POUR CAUSE DE RELIGION, DE DANIEL BROUSSON et de sa famille (1685-1693), publiée avec une introduction et des notes, par N. Weiss, 1 vol. in-18 de XL et 116 pages, caractères elzéviriens, titre rouge et noir, initiales ornées, beau papier teinté. Prix : 4 fr.

LA RÉFORME EN BLAISOIS, documents inédits, registre du Consistoire (1665-1677), par Paul de Félice, 1 vol. in-18. de LXI et 111 pages. Prix : 3 fr. 50.

L'INTENDANT FOUCAULT ET LA RÉVOCATION EN BÉARN, par L. Soulice. 1 vol. in-8 de 150 pages.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1886